



# **Assemblée Générale Ordinaire de la LAuRAFoot**

**Samedi 24 octobre 2020**



**SOUS FORME DEMATERIALISEE**

## La reprise certes, mais une reprise bien compliquée

**L**a reprise certes, mais une reprise bien compliquée.

**L'**arrêt soudain des compétitions, provisoire en mars 2020, définitif en avril, n'a pas eu que des conséquences sportives.

**I**l a également suspendu la quasi-totalité de l'activité de votre Ligue et a empêché par exemple que se tienne notre traditionnelle Assemblée Générale de Juin.

**A**ujourd'hui l'activité reprend.

**C**ôté sportif, la saison a redémarré, d'abord fin août/début septembre avec les matchs de Coupe (phase régionale des Coupes Nationales) et aujourd'hui la quasi-totalité de nos championnats régionaux ont repris mais dans des conditions très difficiles.

**L**a situation sanitaire de notre pays est toujours aussi préoccupante et impacte tous les secteurs de notre société.

**E**lle n'épargne pas le sport et nous oblige, vous oblige à prendre des mesures jusqu'alors impensables pour que les matchs puissent se jouer.

**P**ort du masque en tout temps et en tout lieu sauf acteurs du match, désinfection des locaux (notamment des vestiaires, lorsqu'ils sont ouverts !), isolement de tous les licenciés d'un même groupe de pratiquants pendant 7 jours lorsqu'ils ont été en contact avec 1 cas avéré de COVID 19, restrictions dans l'accueil du public, interdiction des buvettes « debout », fermeture des gymnases dans les zones d'alerte renforcé ou maximale.



**B**ref, des conditions de reprise extrêmement difficiles qui vous contraignent à encore plus d'efforts dans l'organisation de vos rencontres.

**E**t pourtant les matchs ont lieu ! Hormis les championnats régionaux Futsal dont le redémarrage a été décalé du fait de la fermeture de la plupart des gymnases, nos compétitions avancent presque normalement, que ce soit les Coupes ou les Championnats.

**E**n mode « dégradé », mais elles avancent !

**C**ar tout le monde je crois l'a bien compris, c'est ça ou il nous faudra à nouveau arrêter le football !

**C**e qui explique aussi que votre Ligue soit parfois contrainte (surtout pour les matchs de Coupe) de prendre des décisions vécues douloureusement par vos équipes. J'espère que vous comprenez que ce n'est pas de gaité de cœur que nous le faisons, mais elles répondent aux mêmes exigences sanitaires.

**J**e veux vous dire ici un grand merci pour votre implication sans faille qui nous permet d'espérer, peut-être, d'aller celle fois-ci au bout de la saison, même si elle sera bizarre et compliquée.

**A**côté de l'aspect sportif, les autres activités de votre Ligue ont elles aussi progressivement repris, avec toutes les précautions d'usage et la question de notre Assemblée Générale du 24 octobre 2020 s'est rapidement posée.

**C**ertaines A.G. de District se sont d'ores et déjà tenues, là-aussi dans des conditions inhabituelles mais elles se sont tenues.

**A** lors, quid de la nôtre ?

**E** lle doit forcément avoir lieu car nous devons absolument approuver nos comptes 2019/2020. Tout comme les comptes de vos clubs, vous constaterez qu'ils n'ont pas été faciles à équilibrer.

**M** ais nous avons réussi à contenir notre déficit tout en abondant notre quote-part du Fond National de Solidarité à hauteur de 1,5 € / licencié soit 380 K€ environ, pour parvenir à côté de la F.F.F. et de vos Districts, aux 10 € / licencié annoncés.

**E** lle était prévue à Lyon, dont la situation sanitaire est très tendue et s'est encore dégradée ces derniers jours comme en témoignent les récentes annonces du Ministre de la Santé.

**C** hanger de lieu n'avait pas beaucoup de sens car la plupart des métropoles de notre région sont logées « à la même enseigne ».

**C** 'est pourquoi, après consultation du Conseil de Ligue du 5/10/2020 nous avons décidé de tenir cette prochaine A.G., non électorale, sous forme dématérialisée.

**C** e faisant, j'ai l'intime conviction que nous prenons la meilleure option, non seulement

sur le plan sanitaire, mais également sur le plan économique pour la Ligue et pour vos clubs puisque nous limitons aussi les frais d'organisation, de déplacement...

**L** es moyens actuels de visioconférence vous permettront néanmoins d'interagir (questions en instantané sous forme de messages) même si bien sûr cette A.G. sera moins conviviale qu'une A.G. en « présentiel ».

**M** ais de plusieurs maux ne dit-on pas qu'il faut toujours choisir le moindre !

**T** outes les informations utiles nous seront bien sûr communiquées en temps et en heure mais d'ores et déjà vous trouverez dans ce P.V. spécial A.G., l'Ordre du Jour et les documents s'y référant.

**A** vec mes remerciements renouvelés pour votre compréhension, votre coopération et votre engagement au service de notre football régional encore bien malmené.

Pascal PARENT,  
Président de la LAuRAFoot  
Membre du Comité Exécutif de la F.F.F.



# ORDRE du JOUR

## A partir de 9H00 :

- Connexion au site de l'AG et émargement des participants.

## A partir de 9H30 : Ouverture de la séance

- Accueil par le Président, Pascal PARENT
- Explications sur le fonctionnement de l'AG dématérialisée et du vote électronique.
- Allocution de Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.
- Annonce du quorum.

## Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du Procès-verbal des A.G. Extraordinaire et Ordinaire du 30 novembre 2019 à Cournon.
- Bilan financier de la saison 2019-2020 :
  - Présentation du compte de résultat : Daniel THINLOT, Trésorier Général de la LAuRAFoot.
  - Présentation du bilan au 30 juin 2020 : Eric LUC, Trésorier Adjoint de la LAuRAFoot.
  - Rapport du commissaire aux comptes.
  - Vote du bilan financier et affectation du résultat.
- Hypothèses de budget prévisionnel 2020/2021.
- Approbation du rapport moral et des rapports d'activité des commissions de la saison 2019/2020.
- Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier du fait du Coronavirus entre le 13/03/2020 et le 15/07/2020 dans l'intérêt du football régional.
- Election des membres représentant la LAuRAFoot aux Assemblées Fédérales.
- Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.
- Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 15 octobre 2020 pour être inscrites à l'Ordre du Jour).
- Clôture de l'Assemblée Générale par Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.



## Rappel des critères de représentativité des représentants des clubs de Ligue aux Assemblées Générales

En application de l'article 13.2.1. des Statuts de la Ligue, votre club doit obligatoirement être représenté par une personne licenciée au club depuis plus de 6 mois :

- ❖ soit il s'agit du Président ou de la Présidente du club (ou co-Président(e)),
- ❖ soit d'un autre licencié du club qui devra alors être titulaire du pouvoir figurant sur le coupon réponse envoyé en pièce jointe de la convocation à l'Assemblée Générale.



**BILAN FINANCIER SAISON 2019/2020****PRODUITS**

<b>PRODUITS</b>	Réalisé 2018/2019	Prévisionnel 2019/2020	Réalisé 2019/2020
<b>CLUBS</b>	<b>7 563 206,57</b>	<b>7 458 500,00</b>	<b>7 227 884,00</b>
<b>COTISATIONS de LIGUE</b>	<b>352 727,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>348 825,00</b>
<b>LICENCES ASSURANCE - MUTATION</b>	<b>6 668 760,30</b>	<b>6 551 500,00</b>	<b>6 424 290,00</b>
Licence (hors assurance)	4 163 334,30	4 078 800,00	3 834 536,00
Manque à gagner - Licences non facturées / COVID >28/02			27 062,00
Changement de club	1 553 220,00	1 500 000,00	1 485 080,00
Manque à gagner - Chgt clubs non facturées / COVID >28/02			19 043,00
Garantie RC Dirigeants / Protection juridique / IJSS 50%	59 115,00	25 000,00	101 376,00
Assurances Clubs	893 091,00	947 700,00	1 003 298,00
<b>BROCHURES &amp; ANNUAIRES</b>			
<b>PENALITES</b>	<b>473 666,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>389 052,00</b>
Amendes Disciplinaires		480 000,00	378 992,00
Amendes administratives		20 000,00	10 060,00
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>68 053,27</b>	<b>57 000,00</b>	<b>65 717,00</b>
<b>STAGES / FORMATION</b>	<b>351 474,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>430 900,00</b>
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>2 851 650,53</b>	<b>2 580 000,00</b>	<b>2 717 022,00</b>
<b>SUBVENTIONS FFF</b>	<b>2 570 260,00</b>	<b>2 364 000,00</b>	<b>2 483 885,00</b>
Subvention Fédérale	725 290,00	630 000,00	624 940,00
Subvention Contrat Objectif	865 970,00	793 000,00	870 945,00
Subvention Pôles Filles / Garçons	408 000,00	416 000,00	418 000,00
Subvention FFF pour Techniciens +CTRA+CTDA	571 000,00	525 000,00	570 000,00
<b>SUBVENTIONS DRJSCS</b>	<b>98 500,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>123 500,00</b>
Subventions CNDS	98 500,00	100 000,00	94 000,00
Subvention pole Garçon		20 000,00	29 500,00
<b>SUBVENTIONS REGION</b>	<b>165 809,50</b>	<b>60 000,00</b>	<b>87 850,00</b>
Participation familles Pôles	17 081,03	36 000,00	21 787,00
<b>COMPETITIONS</b>	<b>210 045,79</b>	<b>240 000,00</b>	<b>197 117,00</b>
<b>COMPETITIONS NATIONALES</b>	<b>42 562,79</b>	<b>70 000,00</b>	<b>33 974,00</b>
Journée des Ligues	42 562,79	40 000,00	33 974,00
<b>COMPETITIONS / COUPES REGIONALES</b>	<b>167 483,00</b>	<b>170 000,00</b>	<b>163 143,00</b>
Engagements	167 483,00	170 000,00	163 143,00
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>414 703,12</b>	<b>517 000,00</b>	<b>297 746,00</b>
<b>PARTICIPATION AUX SALAIRES</b>	<b>74 756,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>101 694,00</b>
Transfert charges correspondant informatique	35 282,00	35 000,00	35 282,00
Transfert charges S S	39 474,00		66 412,00
<b>AUTRES</b>	<b>314 257,11</b>	<b>432 000,00</b>	<b>184 304,00</b>
Transfert charges F.F.F.Arbitrage	227 927,22	240 000,00	112 413,00
Transfert charges FFF (Déplacement/actions)	53 136,83	60 000,00	31 048,00
Remboursement divers	33 193,06	132 000,00	40 843,00
<b>RENONCIATION AUX IK DES BENEVOLES</b>	<b>25 690,01</b>	<b>30 000,00</b>	<b>11 748,00</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>474 312,00</b>	<b>716 000,00</b>	<b>495 998,00</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>21 318,83</b>	<b>30 000,00</b>	<b>22 242,00</b>
<b>REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>77 047,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>17 963,00</b>
<b>PARTENARIAT/SPONSORING/PUBLICITE</b>	<b>91 667,67</b>	<b>300 000,00</b>	<b>108 333,00</b>
<b>LOCATIONS</b>	<b>187 637,50</b>	<b>280 000,00</b>	<b>243 554,00</b>
<b>AUTRES</b>	<b>96 641,00</b>	<b>96 000,00</b>	<b>103 906,00</b>
Cotisation Comité Directeur	1 633,00	1 000,00	851,00
Autres			8 055,00
Contrat FFF/NIKE Ligue	95 008,00	95 000,00	95 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 865 392,01</b>	<b>11 911 500,00</b>	<b>11 366 667,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>341 807,09</b>	<b>50 000,00</b>	<b>60 499,00</b>
Produits s/exercice	4 206,00		60 499,00
<b>EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 207 199,10</b>	<b>11 961 500,00</b>	<b>11 427 166,00</b>

**BILAN FINANCIER SAISON 2019/2020****CHARGES**

<b>CHARGES</b>	Réalisé 2018/2019	Prévisionnel 2019/2020	Réalisé 2019/2020
<b>ACHATS ADMINISTRATIFS</b>	<b>2 493 233,59</b>	<b>2 510 560,00</b>	<b>2 403 153,00</b>
<b>CLUBS</b>	<b>1 886 630,92</b>	<b>1 852 560,00</b>	<b>1 842 329,00</b>
Dont Augmentation licence FFF /1€ Non refacturé aux clubs			258 000,00
Dont Augmentation de l'assurance Non refacturé aux clubs			65 000,00
Dont Cotisation Auto Mission Non refacturé aux clubs			35 000,00
Dont Cotisation IJSS 50% Non refacturé aux clubs			43 000,00
<b>FRAIS de CHANGEMENT DE CLUB</b>	<b>154 880,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 277,00</b>
<b>AFFRANCHISSEMENTS</b>	<b>26 042,47</b>	<b>45 000,00</b>	<b>16 120,00</b>
<b>FOURNITURES &amp; IMPRIMES</b>	<b>80 956,96</b>	<b>90 000,00</b>	<b>70 971,00</b>
<b>REGLEMENTATION GENERALE</b>	<b>26 805,44</b>	<b>9 000,00</b>	<b>32 719,00</b>
<b>CREDIT BAIL / LOCATIONS</b>	<b>279 100,18</b>	<b>332 000,00</b>	<b>268 365,00</b>
<b>MAINTENANCE ORDINATEURS</b>	<b>38 817,62</b>	<b>32 000,00</b>	<b>22 372,00</b>
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>888 575,73</b>	<b>980 000,00</b>	<b>910 031,00</b>
<b>EAU / GAZ/ ELECTRICITE</b>	<b>115 483,15</b>	<b>160 000,00</b>	<b>101 588,00</b>
<b>TELEPHONE</b>	<b>37 426,80</b>	<b>32 000,00</b>	<b>25 571,00</b>
<b>ENTRETIEN - REPARATIONS</b>	<b>418 017,40</b>	<b>396 000,00</b>	<b>441 802,00</b>
<b>HONORAIRES</b>	<b>82 000,54</b>	<b>110 000,00</b>	<b>50 561,00</b>
<b>IMPOTS</b>	<b>71 979,00</b>	<b>87 000,00</b>	<b>117 334,00</b>
<b>ASSURANCES LAuRAFoot</b>	<b>23 435,24</b>	<b>30 000,00</b>	<b>37 065,00</b>
<b>FRAIS FINANCIER &amp; AUTRES DEPENSES</b>	<b>140 233,60</b>	<b>165 000,00</b>	<b>136 110,00</b>
<b>COMPETITIONS</b>	<b>548 119,71</b>	<b>375 000,00</b>	<b>139 070,00</b>
<b>COUPES &amp; MATCHES INTERNATIONAUX</b>	<b>248 551,70</b>	<b>75 000,00</b>	<b>13 513,00</b>
<b>DETECTIONS / SELECTIONS</b>	<b>299 568,01</b>	<b>300 000,00</b>	<b>125 557,00</b>
Foot masculin	166 097,02	160 000,00	95 956,00
Foot féminin	69 519,36	70 000,00	18 387,00
Les Espoirs du Foot	29 471,95	25 000,00	1 668,00
Rassemblement Inter Sections foot Etudes	15 329,26	20 000,00	8 491,00
Futsal	19 150,42	25 000,00	1 055,00
<b>FONCTIONNEMENT &amp; ORGANISATION</b>	<b>258 147,83</b>	<b>345 000,00</b>	<b>219 221,00</b>
<b>INSTANCES</b>	<b>258 147,83</b>	<b>345 000,00</b>	<b>219 221,00</b>
Conseil de Ligue	19 874,71	20 000,00	21 976,00
Bureaux plénières & restreints	5 749,63	4 000,00	4 682,00
Collège des présidents	7 848,28	7 000,00	5 411,00
ASSEMBLEES GENERALES	66 180,58	52 000,00	70 022,00
ASSEMBLEES FEDERALES	13 263,20	30 000,00	7 281,00
Représentations Ligue & FFF	11 094,79	10 000,00	16 153,00
Réunions FFF	9 819,28	7 000,00	3 421,00
Permanence ligue	3 687,49		5 824,00
RENONCIATION AUX LIK DES BENEVOLES	25 690,01	30 000,00	11 748,00
REUNIONS CLUBS DEBUT DE SAISON	28 125,84	25 000,00	29 093,00
Autres (frais de mission, groupe de travail)	11 001,69	25 000,00	25 406,00
Frais de réception	5 467,86	15 000,00	7 281,00
Repas commissions	6 626,62	10 000,00	
Déplacement lié à la Fusion / Tournée des popotes		20 000,00	7 011,00
Sponsoring		50 000,00	
location tola volage	43 717,85	40 000,00	3 912,00
<b>COMMISSIONS</b>	<b>1 270 088,13</b>	<b>1 536 000,00</b>	<b>1 019 426,00</b>
<b>TECHNIQUE</b>	<b>651 498,60</b>	<b>835 000,00</b>	<b>536 397,00</b>
<b>FORMATIONS</b>	<b>195 371,41</b>	<b>240 000,00</b>	<b>156 412,00</b>
<b>DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES</b>	<b>27 823,20</b>	<b>30 000,00</b>	<b>3 538,00</b>
<b>POLE FEMININ / GARCONS</b>	<b>380 758,95</b>	<b>505 000,00</b>	<b>342 878,00</b>
Labellisation écoles FFF	16 837,34	20 000,00	17 031,00
Fonctionnement	30 707,70	40 000,00	16 538,00
Formation FFF			
<b>ARBITRES</b>	<b>440 352,90</b>	<b>457 000,00</b>	<b>327 324,00</b>
Stages Arbitres	68 968,99	100 000,00	50 384,00
Frais Observations	123 709,64	99 000,00	88 118,00
Frais Arbitrage Fédéral	204 214,44	231 000,00	143 308,00
C.R. Sport Etudes Arbitres	1 882,74	3 000,00	7 167,00
FIDELISATION & DIVERS ARBITRES	9 579,64	9 000,00	3 138,00
Fonctionnement + Divers	31 997,45	15 000,00	35 209,00
<b>DELEGATIONS</b>	<b>59 873,99</b>	<b>60 000,00</b>	<b>33 171,00</b>
Frais Délégation	49 492,76	48 000,00	29 123,00
Fonctionnement	10 381,23	12 000,00	4 048,00
<b>FORMATION VERS LES CLUBS</b>	<b>-</b>	<b>15 000,00</b>	<b>-</b>
<b>ETHIQUE ET LUTTE CONTRE VIOLENCE</b>	<b>8 690,42</b>	<b>19 000,00</b>	<b>11 795,00</b>
<b>AUTRES COMMISSIONS</b>	<b>109 672,22</b>	<b>150 000,00</b>	<b>110 739,00</b>

## BILAN FINANCIER SAISON 2019/2020

### CHARGES

CHARGES	Réalisé 2018/2019	Prévisionnel 2019/2020	Réalisé 2019/2020
<b>PERSONNEL</b>	3 397 595,35	3 588 000,00	3 236 643,00
<b>SALAIRES BRUTS &amp; CHARGES</b>	3 107 983,19	3 365 000,00	2 859 072,00
<b>TAXES DIVERSES</b>	41 637,40	40 000,00	68 485,00
<b>PERSONNEL INTERIMAIRE</b>	128 822,00	100 000,00	198 826,00
<b>AUTRES</b>	119 152,76	83 000,00	110 260,00
<b>RECOMPENSES &amp; SUBVENTIONS</b>	2 148 099,04	1 859 000,00	2 285 826,00
<b>RECOMPENSES &amp; PRIX</b>	222 259,77	200 000,00	7 826,00
<b>SUBVENTIONS DISTRICTS</b>	1 873 531,93	1 623 000,00	1 837 439,00
Subventions LAuRAFoot	1 119 659,93	1 030 000,00	1 095 707,00
Subventions FFF			
Subventions Contrat objectif FFF	721 823,00	578 000,00	726 732,00
Subventions PEFA	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>AIDE AUX DISTRICTS</b>	17 049,00		-
<b>SUBVENTIONS DIVERSES</b>	52 307,34	36 000,00	440 561,00
Fonds de Solidarité LAuRAFoot			387 000,00
<b>COMMUNICATION &amp; PUBLICATIONS</b>	139 692,94	174 000,00	123 083,00
<b>POLE COMMUNICATION</b>		15 000,00	
<b>PROMOTION</b>	139 692,94	159 000,00	123 083,00
<b>DOTATIONS EXERCICE</b>	716 958,41	875 000,00	969 382,00
<b>AMORTISSEMENTS</b>	716 958,41	860 000,00	871 964,00
Amortissements Ligue			138 431,00
Amortissements Gerland			733 533,00
<b>DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		15 000,00	97 418,00
Dotations clients			97 418,00
Dotations aux amortissements			
Dotations prov risque et charges exceptionnelle			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	286 266,65	15 000,00	161 156,00
Pénalités & Amendes Fiscales Pénales			
Pertes s/créanciers recouvrable			
Pertes exceptionnelles	69 289,65		89 835,00
Charges s/exercice antérieur	216 977,00		71 321,00
Perte s/exercice antérieur			
<b>IMPREVUES ou EXCEPTIONNELLES</b>		-	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	12 146 777,38	12 257 560,00	11 466 991,00
<b>PERTE / EXCEDENT</b>	60 421,72		39 825,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	12 207 199,10	12 257 560,00	11 427 166,00

## ATTESTATION

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de ASS. LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL relatifs à la période du 01/07/2019 au 30/06/2020 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	21 634 682 €
Produits d'exploitation	11 344 424 €
Résultat net Comptable :	-39 825 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Charbonnières

Le 02/10/2020

Thierry Simard  
Expert-comptable Associé

## Bilan Actif

Bilan Actif	Au 30/06/2020			Au 30/06/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 156	2 156		
Fonds commercial				
Autres	8 500 000	1 241 905	7 258 095	7 550 368
Immobilisations en cours				
Avances				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	349 750	29 598	320 152	321 629
Constructions	9 960 823	3 421 938	6 538 886	2 898 473
Installations tech., matériel et outillages industriels	68 466	4 072	64 394	53 873
Autres	1 227 753	1 078 615	149 137	110 777
Immobilisations en cours	1 289 998		1 289 998	1 511 657
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	50 136		50 136	41 809
Autres				
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>21 449 082</b>	<b>5 778 283</b>	<b>15 670 798</b>	<b>12 488 586</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL ( II )</b>				
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements	39 386		39 386	18 470
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (2)</b>				
Usagers et comptes rattachés	751 449	63 106	688 344	756 860
Autres	1 397 517	50 035	1 347 482	3 219 941
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	228 126		228 126	3 912 180
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	3 650 541		3 650 541	1 264 805
<b>Charges constatées d'avance (2)</b>	10 006		10 006	79 678
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>6 077 025</b>	<b>113 141</b>	<b>5 963 884</b>	<b>9 251 933</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des emprunts ( V )				
Ecarts de conversion actif( VI )				
<b>TOTAL GENERAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>27 526 106</b>	<b>5 891 424</b>	<b>21 634 682</b>	<b>21 740 520</b>
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser : Acceptés par les organes statutairement compétents				
Legs net à réaliser : Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

## Bilan Passif

Bilan Passif	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019
	Net	Net
<b>Fonds Propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 563 620	5 563 620
Ecarts de réévaluation		
Réserves	56 272	56 272
Report à nouveau	1 428 851	1 368 429
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	-39 825	60 422
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 173 082	2 047 096
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>9 182 000</b>	<b>9 095 840</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>Provisions et fonds dédiés</b>		
Provisions pour risques	48 000	
Provisions pour charges	276 900	240 000
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>324 900</b>	<b>240 000</b>
<b>Emprunts et dettes ( 1 )</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ( 2 )		
Emprunts et dettes financières diverses	9 296 544	8 707 033
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 255	35 522
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 035 280	1 585 131
Dettes fiscales et sociales	665 322	679 634
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	249 792	926 413
Autres dettes	851 589	470 948
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL ( IV )</b>	<b>12 127 781</b>	<b>12 404 680</b>
Ecart de conversion passif ( V )		
<b>TOTAL GENERAL PASSIF ( I à V )</b>	<b>21 634 682</b>	<b>21 740 520</b>
( 1 ) Dont à moins d'un an		
( 1 ) Dont à plus d'un an		
( 2 ) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

## Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/07/2019 au 30/06/2020	Du 01/07/2018 Au 30/06/2019
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises	26 810	28 210
Production vendue de biens	5 738 566	6 212 193
Production vendue de services	1 821 661	1 549 694
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>7 587 037</b>	<b>7 790 097</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 730 517	2 869 852
Dons	11 748	25 690
Cotisations	348 825	352 727
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits	375 832	356 842
Reprises sur amortis., dépréciations, prov., transferts de charges	290 465	448 865
<b>TOTAL ( I )(1)</b>	<b>11 344 424</b>	<b>11 844 073</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 080 882	1 145 027
Variation de stock matières premières et autres appro.	-20 916	8 953
Autres achats et charges externes (2)	3 703 048	4 459 953
Impôts, taxes et versements assimilés	349 953	288 665
Salaires et traitements	1 889 018	2 065 671
Charges sociales	882 170	926 300
Dotations aux amortissements sur immobilisations	818 547	716 958
Dotations aux dépréciations des immobilisations	138 431	
Dotations aux dépréciations des l'actifs circulants	49 418	
Dotations aux provisions	84 900	55 000
Autres charges	2 253 441	2 051 627
<b>TOTAL ( II )(3)</b>	<b>11 228 893</b>	<b>11 718 155</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>115 532</b>	<b>125 918</b>
Excédent ou déficit transféré ( III )		
Déficit ou excédent transféré ( IV )		
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun ( III - IV )</b>		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation (4)		
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	22 242	21 319
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL ( V )</b>	<b>22 242</b>	<b>21 319</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotation financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (5)	132 001	127 971
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
<b>TOTAL ( VI )</b>	<b>132 001</b>	<b>127 971</b>
<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>-109 759</b>	<b>-106 652</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV + V - VI )</b>	<b>5 773</b>	<b>19 266</b>

## Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/07/2019 Au 30/06/2020	Du 01/07/2018 Au 30/06/2019
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	60 499	57 107
Sur opérations en capital	85 014	219 700
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		65 000
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>145 514</b>	<b>341 807</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	160 412	69 290
Sur opérations en capital	743	216 977
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>161 154</b>	<b>286 267</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>-15 641</b>	<b>55 541</b>
Impôts sur les bénéfices ( IX )	29 957	14 385
Participations des salariés ( XII )		
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs( X )		
Engagements à réaliser sur ressources affectées( XI )		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII + X )</b>	<b>11 512 180</b>	<b>12 207 199</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + XI + XII )</b>	<b>11 552 005</b>	<b>12 146 777</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)</b>	<b>-39 825</b>	<b>60 422</b>

## Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Du 01/07/2019 Au 30/06/2020	Du 01/07/2018 Au 30/06/2019
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
CHARGES	Du 01/07/2019 Au 30/06/2020	Du 01/07/2018 Au 30/06/2019
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevance sur crédit_bail mobilier		
(2) Dont redevance sur crédit_bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des organismes liés		
(5) Dont intérêts concernant des organismes liés		

## ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 21 634 682 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -39 825 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## PRESENTATION GENERALE

### Activité de l'association :

*Organiser, développer et contrôler la pratique du football sur la Région Auvergne Rhône Alpes, ceci dans le cadre des statuts et règlements de la Fédération Française de Football.*

### Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise :

*350B Avenue Jean Jaures - 69 LYON*

*237 rue Léon Blum - 69 VILLEURBANNE*

*ZI du Bois joli - 63 COURNON D'AUVERGNE*

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ces comptes ont été établis le 30 septembre 2020 et arrêtés par le Conseil de Ligue du 5 octobre 2020.

### Faits caractéristiques

#### Crise sanitaire :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020. À ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 30 juin 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences.

L'association constate que ces événements ont un impact significatif sur son activité depuis mi-mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

La situation étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur l'association.

Eu égard à ces mesures et à la situation en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Investissements :

Poursuite d'investissements significatifs sur le site de Tola Vologe pour environ 4 M€ au cours de l'exercice.

Les travaux de l'exercice (terminés ou en cours) concernent notamment la réhabilitation du centre technique et la construction des vestiaires et du local technique pour le terrain principal.

### Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

### Immobilisations incorporelles

Pour rappel, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football a acquis en 2016/2017 des droits de bail pour le site de Tola Vologe pour un montant de 8 500 000 €.

Les baux, qui couraient initialement jusqu'en 2040, ont été renégociés le 14/02/2020 pour une durée supplémentaire de 20 années.

Cet actif incorporel a été amorti, à compter du 9 novembre 2016, sur la durée du bail restant à courir, soit jusqu'en juin 2060. L'amortissement 2019/2020 s'élève ainsi à 292 K€.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition).

### Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Constructions 10 à 60 ans,
- Agencements et aménagements des constructions 6 à 25 ans,
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans,
- Matériel de transport 3 à 5 ans,
- Mobilier 4 à 10 ans,
- Matériel/outillage 3 à 5 ans.

### Dépréciation d'actif :

Lorsque la valeur d'usage d'un actif incorporel ou corporel est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'usage est appréciée d'après la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

### Immobilisations financières

L'obligation de souscriptions au fonds d'aide au logement est versée sous forme de prêt à 20 ans. Ces prêts s'élèvent à 50 K€ et sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations financières.

### Fonds propres

Ils s'élèvent à la somme de 9 182 K€ au 30 juin 2020.

La réserve pour projet associatif de 56 K€ n'a pas été mouvementée depuis la saison 2002/2003 et reste disponible pour une affectation à décider en Assemblée générale.

### Subventions

Les subventions d'exploitation sont rattachées à l'exercice pour lequel elles sont attribuées.

Les subventions d'investissement sont inscrites au passif du bilan et sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Les subventions à recevoir s'élèvent à 700 K€. Elles se décomposent ainsi :

- Subvention ANS ==> 36 K€
- Dotations travaux FFF (Fonds FAFA) ==> 60 K€
- Subvention travaux Région ==> 500 K€
- Subvention fonctionnement Région ==> 104 K€

## Provisions pour risques et charges

### 1/ Personnel

La Ligue a comptabilisé une provision de 277 K€ pour l'engagement en matière d'indemnités de départ en retraite. Cette dernière est calculée en retranchant de l'engagement global (419 K€) la quote part déjà externalisée auprès de l'Apicil (142 K€).

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- taux de progression des salaires : inflation
- taux de rotation du personnel : très faible
- taux d'actualisation : 1,04 %
- âge de départ en retraite : 65 ans
- taux moyen de charges sociales : 41 %.

### 2/ Autres risques

Provision relative à la moins-value attendue sur actif immobilier à céder : 48 K€.

## Emprunts

Les emprunts en-cours sont les suivants au 30/06/2020 :

- Emprunt bancaire - année 2019 - Capital initial emprunté - 3 000 000 € - remboursable sur 15 ans
- Emprunt bancaire - année 2016 - Capital initial emprunté - 7 000 000 € - remboursable sur 20 ans
- Emprunt bancaire - année 2010 - Capital initial emprunté - 800 000 € - remboursable sur 18 ans
- Emprunt FFF - année 2010 - Capital initial emprunté - 150 000 € - remboursable sur 10 ans.

Le solde restant dû sur ces emprunts au 30/06/2020 s'élève à 9 297 K€. Il est ventilé par date d'échéance dans le tableau "Etat des dettes" présenté ci-après.

## Caisse de solidarité

Elle apparaît au passif du bilan au poste "autres dettes". Le solde s'élève, au 30 juin 2020, à 351 K€.

Cette caisse a pour but de venir en aide à tous les membres de la Ligue dont la situation sociale nécessite une aide exceptionnelle.

Son mode de financement ainsi que la nature des secours apportés sont prévus à l'article 16 des règlements généraux de la LAURAFoot.

Les variations enregistrées sur l'exercice sont les suivants :

- Sommes disponibles au 1er juillet 2019 298 K€
- Contributions encaissées + 10 K€
- Prestations versées - 7 K€
- Remboursements reçus sur prêts aux Districts + 50 K€
- Sommes disponibles au 30 juin 2020 **351 K€**

Les prêts de 100 K€ accordés aux districts de l'Ain (2011), de Drôme Ardèche (2012), de la Haute Savoie (2013) et de l'Isère (2014) sont remboursables sur 10 ans, échéance annuelle fixe de 10 K€ sans intérêt.

## Rémunérations

Par application de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants, à savoir le président et ses vice-présidents, n'ont perçu aucune rémunération pour leur fonction de dirigeant.

## Contributions volontaires

Dans le cadre des statuts et règlements de la FFF, la Ligue a pour but d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du football sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes qui compte 11 districts.

Pour mener à bien cette mission, la Ligue bénéficie de la mise à disposition, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de CTR Coordinateurs.

Par ailleurs, elle fait appel plusieurs centaines de bénévoles œuvrant au sein des diverses commissions régionales.

Compte tenu de cet état de fait et de la difficulté matérielle pour valoriser ces diverses actions de mise à disposition de cadres diplômés d'Etat et de bénévolat, l'annexe donne une information uniquement quantitative et aucune inscription en comptabilité n'est pratiquée.

## Aide et subventions aux Districts / Clubs

La Ligue a reversé aux districts des aides et subventions pour 1 812 K€ réparties entre les 11 districts.

Compte tenu de la crise sanitaire survenue sur le premier semestre 2020, la ligue a décidé d'octroyer un fonds de solidarité au profit des clubs pour un montant global de 387 K€. Cette somme est inscrite en charges d'exploitation.

## Régime fiscal

La Ligue Auvergne Rhône de Football bénéficie du statut d'association à but non lucratif et donc, d'une manière générale, n'est pas imposée sur l'excédent dégagé par son exploitation.

Cependant, les activités "partenariat", "locations ponctuelles" ainsi que les produits financiers sont assujettis aux impôts commerciaux.

Le résultat fiscal à soumettre à l'impôt société est nul.

Par ailleurs, l'association est assujettie à l'impôt société (IS) sur ses revenus fonciers (locations permanentes).

L'IS correspondant s'élève à 30 K€.

## Engagements financiers

### ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Pensions, retraites et assimilés	
Autres engagements	3 366 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 366 000</b>

### Engagements donnés :

Promesses d'hypothèques portant sur l'immeuble de Villeurbanne et les baux emphytéotiques de Tola Vologe en garantie d'un emprunt initial de 3 M€ et dont le capital restant dû s'élève à 2 954 K€.

Hypothèque sur le terrain de Cournon en garantie d'un emprunt bancaire (412 K€).

### ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
Cautions sur emprunt de 7 M€	5 903 000
Cautions sur emprunt de 3 M€	2 954 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 857 000</b>

### Engagements reçus :

Pour les emprunts d'un montant initial de 7 M€ et 3 M€ et dont le capital restant dû au 30/06/2020 s'élève à respectivement 5 903 K€ et 2 954 K€ : caution solidaire accordée par la Fédération Française de Football.

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds Propres</b>					
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise :</b>					
- Patrimoine intégré	4 842 709				4 842 709
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	720 911				720 911
<b>Ecart de réévaluation</b>					
<b>Réserves :</b>					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	56 272				56 272
<b>Report à nouveau</b>	1 368 429	60 422			1 428 851
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	60 422	-60 422		39 825	-39 825
<b>Autres fonds associatifs</b>					
<b>Fonds Propres</b>					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
<b>Ecart de réévaluation</b>					
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	2 047 096		211 000	85 014	2 173 082
<b>Provisions réglementées</b>					
<b>Droit des propriétaires</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>9 095 840</b>		<b>211 000</b>	<b>124 839</b>	<b>9 182 000</b>

## Etat des immobilisations

Cadre A		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
			Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement		8 502 156			
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL</b>		<b>8 502 156</b>			
Immobilisations corporelles					
Terrains		349 750			
Constructions sur sol propre		2 281 549			
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.		3 512 034		4 167 241	
Installations techniques, matériel et outillages ind.		56 523		11 942	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers					
Mat. de transport		294 357			
Mat. de bureau et info., mobilier		778 019		155 377	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		1 511 657		1 289 998	
Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>		<b>8 783 889</b>		<b>5 624 558</b>	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières		41 809		8 327	
<b>TOTAL</b>		<b>41 809</b>		<b>8 327</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 327 854</b>		<b>5 632 885</b>	
Cadre B		Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival.
		Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				8 502 156	
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL</b>				<b>8 502 156</b>	
Terrains				349 750	
Constructions sur sol propre				2 281 549	
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				7 679 275	
Installations techniques, matériel et outillages ind.				68 466	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers					
Mat. de transport				294 357	
Mat. de bureau et info., mobilier				933 395	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		1 511 657		1 289 998	
Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>		<b>1 511 657</b>		<b>12 896 790</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				50 136	
<b>TOTAL</b>				<b>50 136</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 511 657</b>		<b>21 449 082</b>	

## Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	951 788	292 273		1 244 061
	<b>951 788</b>	<b>292 273</b>		<b>1 244 061</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	28 121	1 477		29 598
Constructions sur sol propre	1 298 362	51 324		1 349 686
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.	1 443 362	355 036		1 798 399
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	2 651	1 421		4 072
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport	243 496	44 497		287 993
Mat. de bureau et informatique, mobilier	718 103	72 519		790 622
Emballages récup. et divers				
	<b>3 734 095</b>	<b>526 274</b>		<b>4 260 369</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 685 882</b>	<b>818 547</b>		<b>5 504 430</b>

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
<b>TOTAL</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GENERAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>		<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>			<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Provisions réglementées</b>					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers, pétroliers					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/1992					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Provisions pour risques de charges</b>					
Provisions pour litiges		48 000			48 000
Provisions pour garanties données aux usagers, adhérents					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations similaires	240 000	36 900			276 900
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour grosses réparations					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>	<b>240 000</b>	<b>84 900</b>			<b>324 900</b>
<b>Dépréciations</b>					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles	153 386	138 431	17 963		273 854
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participations					
Sur autre immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	13 928	49 178			63 106
Autres dépréciation	49 795	240			50 035
<b>TOTAL III</b>	<b>217 108</b>	<b>187 849</b>	<b>17 963</b>		<b>386 994</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>457 108</b>	<b>272 749</b>	<b>17 963</b>		<b>711 894</b>
- d'exploitation		272 749	17 963		
Dont dotations et reprises : - financières					
- exceptionnelles					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>					

## Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	50 136		50 136
Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	751 449	751 449	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 583	1 583	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 637	13 637	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	9 918	9 918	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	722 605	722 605	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	649 774	649 774	
Charges constatées d'avance	10 006	10 006	
<b>TOTAL</b>	<b>2 209 108</b>	<b>2 158 972</b>	<b>50 136</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	8 327		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaire

## Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	9 296 544	577 937	2 290 143	6 428 464
Fournisseurs et comptes rattachés	1 035 280	1 035 280		
Personnel et comptes rattachés	434 280	434 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120 673	120 673		
Impôts sur les bénéfices	29 957	29 957		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 613	4 613		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	75 798	75 798		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	249 792	249 792		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	851 589	851 589		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>12 098 526</b>	<b>3 379 919</b>	<b>2 290 143</b>	<b>6 428 464</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	410 489			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

## Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2020	30/06/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	30 538	8 333
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 068	4 519
<b>TOTAL</b>	<b>33 606</b>	<b>12 852</b>

## Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2020	30/06/2019
<b>Créances rattachées à des participations</b>		
<b>Autres titres immobilisés</b>		
<b>Prêts</b>		
<b>Autres immobilisations financières</b>		
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
<b>Autres créances</b>	<b>30 538</b>	<b>8 333</b>
44870000 ETAT, PRODUITS A RECEVOIR	22 205	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	8 333	8 333
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Disponibilités</b>	<b>3 068</b>	<b>4 519</b>
51870000 INTERETS COUR. A RECEVOIR	3 068	4 519
<b>TOTAL</b>	<b>33 606</b>	<b>12 852</b>

## Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2020	30/06/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 200	143 426
Dettes fiscales et sociales	496 030	521 196
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		56 358
Autres dettes	394 940	70 042
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 169</b>	<b>791 023</b>

## Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2020	30/06/2019
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>115 200</b>	<b>143 426</b>
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	115 200	143 426
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>496 030</b>	<b>521 196</b>
42820000 DETTE / CONGES PAYES	417 280	418 010
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER	17 000	4 294
448600 ETAT CHARGES A PAYER	61 749	98 892
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		<b>56 358</b>
40840000 FOURN.IMMO.FACT.NON PARV.		56 358
<b>Autres dettes</b>	<b>394 940</b>	<b>70 042</b>
46860000 CHARGES A PAYER	394 940	70 042
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 169</b>	<b>791 023</b>

## Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2020	30/06/2019
Charges d'exploitation	10 006	79 678
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>10 006</b>	<b>79 678</b>

## Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	30/06/2020	30/06/2019	Montant	%
<b>Produits Exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	60 499	57 107	3 392	6
77110100 PROD. EXCEPT/EXERCICE	6 308		6 308	-
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS S/EXERCICE		52 901	-52 901	-100
77210000 PRODUITS S/ EXERCICE ANTERIEUR	54 191	4 206	49 985	+1 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital	85 014	219 700	-134 686	-61
77520000 PRODUITS CESSIONS ACTIFS		173 000	-173 000	-100
77700000 QP SUBVENT INVESTISSEMENT	85 014	46 700	38 314	82
Reprises sur provisions et transferts de charges		65 000	-65 000	-100
78750000 REPR./PROV.RISQ.CHARG.EXC		65 000	-65 000	-100
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>145 514</b>	<b>341 807</b>	<b>-196 294</b>	<b>-57</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	160 412	69 290	91 122	132
67110100 PERTES SUR EXERCICE	3 986	4 422	-435	-10
67140000 PERTES SUR CREANCES	61 078	798	60 280	+1 000
67180000 AUTRES CHARGES EXCEP.	24 771	58 142	-33 371	-57
67200000 CHARGES / EX. ANTERIEURS	70 517	5 928	64 589	+1 000
67210000 PERTE SUR EXERCICE ANTERIEUR	60		60	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	743	216 977	-216 235	-100
67520000 VAL.COMPTA.IMMOB.CORP.CED		216 977	-216 977	-100
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	743		743	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>161 154</b>	<b>286 267</b>	<b>-125 112</b>	<b>-44</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-15 641</b>	<b>55 541</b>	<b>-71 181</b>	<b>-128</b>

Commentaire

## REVERSEMENTS AUX DISTRICTS

## REVERSEMENTS AUX DISTRICTS

SUBVENTIONS ET REVERSEMENTS	30/06/2020		30/06/2019	
	Charges	Total	Charges	Total
<b>District de l'Ain</b>		<b>152 142</b>		<b>155 234</b>
Subvention annuelle Ligue	48 920		50 684	
Aide variable Ligue	-		1 434	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	53 222		53 116	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		50 000	
<b>District de l'Isère</b>		<b>202 380</b>		<b>206 890</b>
Subvention annuelle Ligue	77 976		80 788	
Aide variable Ligue	-		1 826	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	74 404		74 276	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		50 000	
<b>District Drôme Ardèche</b>		<b>228 577</b>		<b>257 792</b>
Subvention annuelle Ligue	70 664		73 212	
Aide variable Ligue	-		1 728	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	92 913		92 853	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		75 000	
PEFA	15 000		15 000	
<b>District Loire</b>		<b>193 243</b>		<b>197 581</b>
Subvention annuelle Ligue	75 876		78 612	
Aide variable Ligue	-		1 798	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	67 367		67 171	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		50 000	
<b>District De Lyon et Du Rhône</b>		<b>353 775</b>		<b>360 961</b>
Subvention annuelle Ligue	134 330		139 174	
Aide variable Ligue	-		2 586	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	119 445		119 201	
Aide CTF /FFF	100 000		100 000	
<b>District Savoie</b>		<b>128 761</b>		<b>130 714</b>
Subvention annuelle Ligue	28 219		29 236	
Aide variable Ligue	-		1 155	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	50 542		50 323	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		50 000	
<b>District Haute Savoie</b>		<b>196 848</b>		<b>200 662</b>
Subvention annuelle Ligue	68 683		71 159	
Aide variable Ligue	-		1 701	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	78 165		77 802	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		50 000	
<b>District Allier</b>		<b>94 035</b>		<b>96 590</b>
Subvention annuelle Ligue	44 335		45 933	
Aide variable Ligue	-		1 229	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	49 700		49 427	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
<b>District Cantal</b>		<b>63 983</b>		<b>65 608</b>
Subvention annuelle Ligue	25 285		26 197	
Aide variable Ligue	-		998	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	38 698		38 412	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
<b>District Haute Loire</b>		<b>79 435</b>		<b>78 878</b>
Subvention annuelle Ligue	34 896		36 154	
Aide variable Ligue	-		1 128	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	44 539		41 596	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
<b>District Puy de Dôme</b>		<b>119 038</b>		<b>122 615</b>
Subvention annuelle Ligue	61 301		63 511	
Aide variable Ligue	-		1 458	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	57 737		57 646	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 812 218</b>		<b>1 873 525</b>

## BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021

CHARGES	Réalisé 2018/2019	Prévisionnel 2019/2020	Réalisé 2019/2020	Prévisionnel 2020/2021	Prévisionnel 2020/2021	Prévisionnel 2020/2021
<b>ACHATS ADMINISTRATIFS</b>						
CLUBS	2 493 234	2 510 560	2 403 153	2 245 240	2 331 670	2 418 100
FRAIS de CHANGEMENT DE CLUB	1 886 631	1 852 560	1 842 329	1 732 740	1 819 170	1 905 600
AFFRANCHISSEMENTS	154 880	150 000	150 277	150 000	150 000	150 000
FOURNITURES & IMPRIMES	26 042	45 000	16 120	24 000	24 000	24 000
REGLEMENTATION GENERALE	80 957	90 000	70 971	68 000	68 000	68 000
CREDIT BAIL / LOCATIONS	26 805	9 000	32 719	9 000	9 000	9 000
MAINTENANCE ORDINATEURS	279 100	332 000	268 365	221 500	221 500	221 500
	38 818	32 000	22 372	40 000	40 000	40 000
<b>FRAIS GENERAUX</b>						
EAU / GAZ/ ELECTRICITE	888 576	980 000	910 031	1 000 000	1 000 000	1 000 000
TELEPHONE	115 483	160 000	101 588	175 000	175 000	175 000
ENTRETIEN - REPARATIONS	37 427	32 000	25 571	35 000	35 000	35 000
HONORAIRES	418 017	396 000	441 802	470 000	470 000	470 000
IMPOTS	82 001	110 000	50 561	55 000	55 000	55 000
ASSURANCES L'AuRAFoot	71 979	87 000	117 334	85 000	85 000	85 000
FRAIS FINANCIER & AUTRES DEPENSES	23 435	30 000	37 065	30 000	30 000	30 000
	140 234	165 000	136 110	150 000	150 000	150 000
<b>COMPETITIONS</b>						
COUPES & MATCHES INTERNATIONAUX	548 120	375 000	139 070	340 000	340 000	340 000
DETECTIONS / SELECTIONS	248 552	75 000	13 513	55 000	55 000	55 000
	299 568	300 000	125 557	285 000	285 000	285 000
<b>FONCTIONNEMENT &amp; ORGANISATION</b>						
INSTANCES	258 148	345 000	219 221	270 000	270 000	270 000
		345 000	219 221	270 000	270 000	270 000
<b>COMMISSIONS</b>						
TECHNIQUE	1 270 088	1 536 000	1 019 426	1 270 000	1 270 000	1 270 000
ARBITRES	651 499	835 000	536 397	664 000	664 000	664 000
DELEGATIONS	440 353	457 000	327 324	430 000	430 000	430 000
FORMATION VERS LES CLUBS	59 874	60 000	33 171	52 000	52 000	52 000
ETHIQUE ET LUTTE CONTRE VIOLENCE	0	15 000	0	15 000	15 000	15 000
	8 690	19 000	11 795	10 000	10 000	10 000
AUTRES COMMISSIONS	109 672	150 000	110 739	99 000	99 000	99 000

OPTIONS DU NBRE DE LICENCES PAR RAPPORT A 2019/2020 (258000)  
 -10%, soit 232200  
 -5%, soit 245100  
 Identique 19/20

## BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021

	Réalisé 2018/2019	Prévisionnel 2019/2020	Réalisé 2019/2020	Prévisionnel 2020/2021	Prévisionnel 2020/2021	Prévisionnel 2020/2021	Prévisionnel 2020/2021
<b>CHARGES</b>							
<b>PERSONNEL</b>							
SALAIRES BRUTS & CHARGES	3 397 595	3 588 000	3 236 643	3 584 000	3 584 000	3 584 000	3 584 000
TAXES DIVERSES	3 107 983	3 365 000	2 859 072	3 305 000	3 305 000	3 305 000	3 305 000
PERSONNEL INTERIMAIRE	41 637	40 000	68 485	50 000	50 000	50 000	50 000
AUTRES	128 822	100 000	198 826	130 000	130 000	130 000	130 000
	119 153	83 000	110 260	99 000	99 000	99 000	99 000
<b>RECOMPENSES &amp; SUBVENTIONS</b>							
RECOMPENSES & PRIX	2 148 099	1 859 000	2 285 826	1 977 373	1 977 373	2 010 839	2 044 306
SUBVENTIONS DISTRICTS	222 260	200 000	7 826	220 000	220 000	220 001	220 002
SUBVENTIONS DIVERSES	1 873 532	1 623 000	1 837 439	1 777 373	1 810 838	1 844 304	1 844 304
	52 307	36 000	440 561	40 000	40 000	40 000	40 000
<b>COMMUNICATION &amp; PUBLICATIONS</b>							
POLE COMMUNICATION	139 693	174 000	123 083	167 000	167 000	167 000	167 000
PROMOTION	139 693	159 000	123 083	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>DOTATIONS EXERCICE</b>							
AMORTISSEMENTS	716 958	875 000	969 382	788 000	788 000	788 000	788 000
DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES	716 958	860 000	871 964	788 000	788 000	788 000	788 000
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>							
CHARGES EXCEPTIONNELLES	286 267	15 000	161 156				
<b>IMPREVUES ou EXCEPTIONNELLES</b>							
IMPREVUES ou EXCEPTIONNELLES		0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 146 777</b>	<b>12 257 560</b>	<b>11 466 991</b>	<b>11 641 613</b>	<b>11 761 509</b>	<b>11 881 406</b>	<b>11 881 406</b>
<b>PERTE / EXCEDENT</b>	60 422		-39 825	-268 613	-143 409	-18 206	-18 206
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 207 199</b>	<b>12 257 560</b>	<b>11 427 166</b>	<b>11 373 000</b>	<b>11 618 100</b>	<b>11 863 200</b>	<b>11 863 200</b>

OPTIONS DU NBR DE LICENCES PAR RAPPORT A 2019/2020 (258000)

-10%, soit 232200

-5%, soit 245100

Identique 19/20

## BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021

OPTIONS DU NBR DE LICENCES PAR RAPPORT A 2019/2020 (258000)  
-10%, soit 232200 5%, soit 245100 licences Identique 19/20

	Réalisé 2018/2019	Prévisionnel 2019/2020	Réalisé 2019/2020	Prévisionnel 2020/2021	Prévisionnel 2020/2021	Prévisionnel 2020/2021
<b>PRODUITS</b>						
<b>CLUBS</b>	7 563 207	7 458 500	7 227 884	6 903 800	7 148 900	7 394 000
COTISATIONS de LIGUE	352 727	350 000	348 825	350 000	350 000	350 000
LICENCES ASSURANCE MUTATION	6 668 760	6 551 500	6 424 290	6 017 800	6 262 900	6 508 000
Dont Fonds de solidarité FFF				875 000	875 000	875 000
Dont Fonds de solidarité LAuRAFoot				387 000	387 000	387 000
BROCHURES & ANNUAIRES	0	0	0	0	0	0
PENALITES	473 666	500 000	389 052	480 000	480 000	480 000
AUTRES PRODUITS	68 053	57 000	65 717	56 000	56 000	56 000
<b>STAGES / FORMATION</b>	351 474	400 000	430 900	531 200	531 200	531 200
<b>SUBVENTIONS</b>	2 851 651	2 580 000	2 717 022	2 696 500	2 696 500	2 696 500
SUBVENTIONS FFF	2 570 260	2 364 000	2 483 885	2 461 000	2 461 000	2 461 000
SUBVENTIONS DRJSCS	98 500	120 000	123 500	112 500	112 500	112 500
SUBVENTIONS REGION	165 810	60 000	87 850	70 000	70 000	70 000
PARTICIPATION FAMILLES POLES	17 081	36 000	21 787	53 000	53 000	53 000
<b>COMPETITIONS</b>	210 046	240 000	197 117	223 000	223 000	223 000
COMPETITIONS NATIONALES	42 563	70 000	33 974	40 000	40 000	40 000
COMPETITIONS / COUPES REGIONALES	167 483	170 000	163 143	183 000	183 000	183 000
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	414 703	517 000	297 746	417 000	417 000	417 000
PARTICIPATION AUX SALAIRES	74 756	55 000	101 694	55 000	55 000	55 000
AUTRES	314 257	432 000	184 304	332 000	332 000	332 000
RENONCIATION AUX IK DES BENEVOLES	25 690	30 000	11 748	30 000	30 000	30 000
<b>AUTRES PRODUITS</b>	474 312	716 000	495 998	516 500	516 500	516 500
PRODUITS FINANCIERS	21 319	30 000	22 242	0	0	0
REPRISES SUR PROVISIONS	77 047	10 000	17 963	10 000	10 000	10 000
PARTENARIAT/SPONSORING/PUBLICITE	91 668	300 000	108 333	130 000	130 000	130 000
LOCATIONS	187 638	280 000	243 554	280 000	280 000	280 000
AUTRES	96 641	96 000	103 906	96 500	96 500	96 500
<b>TOTAL</b>	11 865 392	11 911 500	11 366 667	11 288 000	11 533 100	11 778 200
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	341 807	50 000	60 499	85 000	85 000	85 000
<b>EXCEPTIONNELS</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	12 207 199	11 961 500	11 427 166	11 373 000	11 618 100	11 863 200

## RAPPORT MORAL

**J**e m'adresse à vous plus tardivement que d'habitude puisque l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot de Juin a été repoussée à cause de cette terrible crise sanitaire.

**J**e ne reviendrai pas sur l'arrêt des compétitions en Mars et les différentes modifications apportées à l'organisation de nos différents championnats. Les réunions de clubs ont permis de mieux les appréhender.

**P**ar contre, j'attire votre attention sur les différents protocoles mis en place pour permettre le bon déroulement de nos compétitions et donner une bonne image à notre sport favori.

**U**n regret que de nombreux événements aient dû être reportés : remises de labels, Festival Foot U13 Pitch à Feurs ainsi que les finales des Coupes LAuRAFoot...

**J**e vous laisse le soin de prendre connaissance des différents rapports présentés par les Commissions régionales et vous remercie de votre attention. Ce sont souvent des comptes rendus brefs, ne reflétant pas totalement le dévouement de l'ensemble de nos bénévoles.

**U**n seul souhait...Que la saison 2020/2021 puisse se dérouler pleinement et dans les meilleures conditions.

**B**onne Assemblée Générale (même dématérialisée) !

Le Secrétaire Général,  
Pierre LONGERE

# ACTIVITE des COMMISSIONS REGIONALES

## CONSEIL de l'ETHIQUE

Les résultats des Challenges du Fair-Play, de la Sportivité et de l'Ethique de la saison sportive 2018-2019 ont été publiés dans le compte-rendu des réunions des 27 août et 3 septembre 2019.

Le Challenge Régional de l'Ethique de l'année sportive 2018-2019 attribué à L'Olympique de Valence a été remis au club, dans le cadre de son Assemblée Générale le 25 octobre 2019 par Le Président Bernard BARBET.

La saison sportive 2019-2020 s'est arrêtée, à peu près à mi-championnats, en raison du confinement décrété par le Gouvernement.

Cette décision ne permettra pas l'organisation ni du challenge de la Sportivité, ni du challenge de l'Ethique. En effet, il n'est pas possible d'organiser le challenge de la Sportivité si les matches aller et retour n'ont pas eu lieu (difficile de donner une note à un club par les

autres de sa poule si les 2 matches entre eux, n'ont pas eu lieu.) Le challenge de l'Ethique est calculé à partir des classements des clubs au Challenge de Fair-Play et au Challenge de la Sportivité.

Seul le Challenge du Fair-play sera attribué pour la saison 2019-2020 et à partir des matches d'une moitié de championnat.

Les membres du Conseil remercient chaleureusement le personnel administratif de la LAuRAFoot pour sa collaboration efficace dans l'organisation de nos réunions et du suivi des challenges.

Le Président, Joseph DUSSOLLIET

## AIDE SOCIALE et MORALE

Le rôle de la Commission est d'apporter une aide financière sous certaines conditions et selon certains critères, aux joueurs, éducateurs, arbitres, délégués, dirigeants, licenciés ou à leurs ayant droits, victimes d'accident lors de la pratique ou lors d'évènements liés directement à la pratique du football.

Les aides peuvent revêtir plusieurs formes dont l'attribution de secours financiers lorsque, après enquête des délégués départementaux, la situation sociale ou morale le justifie.

Lors de la saison 2019/2020, 2 dossiers ont été soumis à la Commission Régionale, outre les dossiers en cours.

A noter que les enfants orphelins, suite au décès de leur père ou de leur mère dans le cadre de la pratique du football, perçoivent une prime de rentrée scolaire et une prime de Noël jusqu'à leur 16ème anniversaire.

Il est utile de préciser le rôle essentiel des délégués des Districts dans l'instruction des dossiers, la collecte des renseignements et des justificatifs ainsi que les relations avec les bénéficiaires et les clubs.

Les dossiers doivent toujours être instruits par les Districts avant d'être transmis à la Commission pour instruction et décision.

Le Secrétaire, André PONTON

# F.A.F.A.

## FAFA Saison 2019 2020

### EQUIPEMENT

DISTRICTS	Nombre DOSSIERS	DOSSIERS non validés ligue	DOSSIERS non validé par LFA	Dotations par districts	Subventions demandées par districts	Subventions validées par ligue	Subventions validées par la LFA**	Montant dossiers en attente de validation LFA
AIN	9			77 266,00 €	70 200,00 €	70 200,00 €	79 200,00 €	
ALLIER	7			74 575,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €	90 800,00 €	
CANTAL	2			51 595,00 €	30 000,00 €	32 400,00 €	32 400,00 €	
DRÔME ARDECHE	9	1	1*	106 075,00 €	102 250,00 €	99 700,00 €	109 300,00 €	
ISERE	11			113 805,00 €	77 340,00 €	79 200,00 €	84 200,00 €	
LOIRE	8	1	1	111 004,00 €	72 100,00 €	71 900,00 €	58 700,00 €	
HAUTE LOIRE	6	1		63 461,00 €	63 700,00 €	61 400,00 €	67 300,00 €	
LYON ET RHÔNE	13			162 803,00 €	208 000,00 €	213 000,00 €	234 800,00 €	
PUY DE DÔME	12			90 304,00 €	95 540,00 €	95 500,00 €	95 700,00 €	
SAVOIE	5			56 808,00 €	55 400,00 €	55 400,00 €	57 400,00 €	
HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX	7			92 304,00 €	106 820,00 €	106 800,00 €	114 800,00 €	
<b>TOTAL LIGUE</b>	<b>89</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	965 350,00 €	969 500,00 €	1 024 600,00 €	0,00 €

\* Terrain Beach Soccer

\*\* Certains dossiers bénéficient d'un abondement supplémentaire lié à l'organisation de la Coupe du Monde Féminine 201

### TRANSPORTS

DISTRICTS	Nbre DOSSIERS	DOSSIERS rejetés	DOSSIERS en attente	Montants des subventions par district	Montant des subventions attribuées	Montants des subventions en attente
AIN	2			16 816,00 €	39 400,00 €	
ALLIER	1			16 601,00 €	11 200,00 €	
CANTAL				11 672,00 €		
DRÔME ARDECHE				23 113,00 €		
ISERE				24 682,00 €		
LOIRE	1			24 380,00 €	20 000,00 €	
HAUTE LOIRE				13 990,00 €		
PUY DE DÔME				20 625,00 €		
LYON ET RHÔNE	2			35 246,00 €	29 200,00 €	
SAVOIE	1			12 100,00 €	20 000,00 €	
HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX	2			20 775,00 €	40 000,00 €	
<b>TOTAL LIGUE</b>	<b>9</b>	<b>0</b>		<b>220 000,00 €</b>	<b>159 800,00 €</b>	

### EMPLOI

DISTRICTS	Nombre DOSSIERS	Dossiers validés par Ligue	Dossiers non conformes	Dossiers validés par LFA Définitifs et projets	Dossiers en attente à la LFA*	Dossiers refusés par la LFA
AIN	3	3		2		1
ALLIER	1	1		1		
DROME ARDECHE	4	4		4		
LOIRE	1		1			1
HAUTE LOIRE	2	2		1		1
LYON ET RHÔNE	2	2		2		
HAUTE SAVOIE	2	2			1	1

\* Situation au 30 juin 2020

## REGLEMENTS

### Dossiers Réclamations

La Commission a traité 92 réclamations lors de la saison 2019-2020 :

Résultat acquis :	51 soit	55,43%
Club en conformité	42 soit	45,65%
Réserve rejetée	9 soit	9,78%
Match perdu:	27 soit	29,35%
Joueur suspendu	6 soit	6,52%
Joueur non qualifié, ni licencié	17 soit	18,48%
Match arrêté	3 soit	3,26%
Joueur muté en plus	1 soit	1,09%
Match à jouer, non joué	14 soit	15,22%

Décisions contestées par les clubs en appel :	8 soit	8,79%
Décisions confirmées	7 soit	7,69%
Décision infirmée	1 soit	1,10%

### Dossiers Licences

Pendant cette même période, la Commission a traité 39 dossiers qui concernent 130 clubs et 153 joueurs.

Licence modifiée	12 soit	30,48%
Dossier ou licence annulée	5 soit	13%
Dossier refusé	2 soit	5,6%
Enquête en cours	3 soit	7,69%
Dossier transmis à la commission de discipline	14 soit	35,50%
Licence bloquée	1 soit	2,60%
Clubs en infraction avec art.6.1 (Licences dirigeants obligatoires)	2 soit	5,13%

Le Président, Khalid CHBORA

## CONTROLE DES MUTATIONS

La Commission a étudié 314 dossiers.

Demande de licence annulée	8 soit	2,55%
Licence annulée	1 soit	0,32%
Licence modifiée	29 soit	9,24%
Dossier entériné	16 soit	5,10%
Opposition acceptée	18 soit	5,73%
Opposition refusée	138 soit	43,95%

Dérogation refusée	5 soit	1,59%
Dossier refusé	14 soit	4,46%
Accord du club	59 soit	18,79%
Dossier transmis autre Ligue	4 soit	1,27%
Dossier Régularisé	22 soit	7%

Le Président, Khalid CHBORA

## APPEL

2019/2020, une saison perturbée par la crise sanitaire du covid 19, provoquant à la mi-mars 2020 l'arrêt immédiat de l'ensemble des épreuves sportives ; suivi d'un confinement obligatoire et une mise en sommeil de la Commission régionale d'Appel.

Malgré cette fin de championnat prématurée et une cessation ponctuelle des activités de la commission d'appel, il peut s'affirmer qu'une baisse très sensible du nombre de dossiers d'appels des clubs se dessinait. En effet, au 30 mai 2020, 62 appels avaient été traités :

- 23 dossiers discipline
- 39 dossiers réglementaires.

Des chiffres très éloignés de ceux des saisons précédentes.

Deux enseignements possibles :

- 1/ Le nombre de dossiers « réglementaires » est largement supérieur à celui des dossiers « disciplinaires ».
- 2/ Les clubs ont, peut être désormais, assimilé le nouveau barème disciplinaire de la Fédération.

Le Président, Daniel MIRAL

## DISCIPLINE

Une comparaison des chiffres de cette saison tronquée par la pandémie, durant laquelle 5983 rencontres se sont déroulées, avec la précédente (7826 matchs) se fait avec une classique règle de trois.

Et encore pourrait-on disserter sur le fait que les dernières rencontres chaudes de fin de saison, celles ou des équipes espérant monter ou redoutant la descente, n'ont pas eu lieu. D'autres diront que cela peut être compensé par les dernières rencontres « pépères » des équipes du « ventre mou ».

Mais à l'heure où la presse compare les résultats du baccalauréat avec ceux des années passées, risquons-nous sans scrupule à quelques commentaires :

- Le pourcentage du nombre de sanctions par rapport au nombre de matchs est en léger recul sur la saison précédente mais en augmentation par rapport à la saison 2017/2018.
- Une légère augmentation des sanctions de 4 matchs ressort mais ce sont surtout les sanctions de 5 matchs qui progressent.
- Sans parler de chute, une régression significative des sanctions de 7 matchs est relevée. C'est la seule constatation évidente lors de la comparaison des chiffres pondérés. L'article 13 du barème disciplinaire concernant les brutalités hors action de jeu n'est pas le seul « pourvoyeur » des sanctions à 7 matchs, mais il a fait couler beaucoup d'encre.... La commission, cette saison, a-t-elle été plus restrictive pour retenir la qualification de « hors action de jeu » ? Il est possible que le corps arbitral ayant été sensibilisé durant les deux dernières saisons sur les conséquences de la description de ces situations a fourni, y compris dans les catégories de jeunes, des rapports plus précis, favorables à une qualification dans l'action de jeu. A l'initiative d'un représentant de notre Ligue, le texte fédéral a été un peu « remanié », cela a-t-il eu une incidence ? Mais la raison peut être tout simplement que la sévérité de la sanction a été prise en compte par les joueurs impulsifs. Ceci expliquerait le non report du recul des sanctions à 7 matchs sur les sanctions de 4 matchs punissant les brutalités dans l'action de jeu.
- Les lourdes condamnations égales ou supérieures à un an de suspension restent sensiblement au même niveau.

29 instructions ont été ouvertes contre 39 lors de l'exercice précédent, ce qui est concordant avec le nombre de rencontres jouées. Il est à souligner que 8 instructions ont été ouvertes pour des fraudes sur licence. 5 correspondaient à des fautes légères n'entraînant pas de sanction ou de faibles peines. Le Président d'un club du District de la Loire, qui avait mis en place une fraude généralisée, a été suspendu 5 ans.

8 ans de suspension est la sanction la plus sévère prononcée contre un joueur pour l'agression d'un arbitre lors d'un match de Coupe de France. Une autre violence contre l'arbitre lors d'une rencontre de futsal a vu un joueur grenoblois suspendu 4 années dont une avec sursis. Il faut également mentionner un arbitre bousculé à l'issue d'une rencontre de jeunes dans l'Ain.

Cependant, dans l'ensemble, le corps arbitral, lors des championnats de notre Ligue, n'a pas été malmené physiquement. Les écarts verbaux envers les officiels, toujours trop nombreux, ont été sanctionnés sans concession.

Un joueur d'un club ardéchois a été sanctionné de 2 ans de suspension dont un avec sursis pour un acte de brutalité, hors rencontre, envers un adversaire.

Le montant des amendes est nettement inférieur à celui des saisons passées, mais est-ce suffisant pour entraîner les trésoriers de nos clubs vers l'allégresse ?

Le Président, Pierre EYNARD

## COUPES

*Ligue Auvergne / Rhône-Alpes : Coupe de France.*

Bilan : un nombre d'engagés de 894 clubs (contre 857 en 2018/2019).

Répartition :	
DISTRICTS	697
R3	101
R2	48
R1	22
N3	11
N2	6
N1	4
L1- L2	4
ST PIERRE ETMIQUELON	1

399 matchs au premier tour le 25/08 en incluant tous les clubs de district et les clubs R3.

A noter : l'intégration du club de l'ASIA (St Pierre et Miquelon) lors du 3ème tour de la Coupe de France.

Au final 19 clubs qualifiés pour le 7ème tour.

Meilleure performance Clubs de Ligue : Chilly E.S.

Meilleure performance Clubs de District : MONTLUCON FC.

*Coupe LAuRAFoot :*

Nombre de clubs engages 193 (contre 189 en 2018/2019)

R1	28
R2	59
R3	106

*Coupe Gambardella Crédit Agricole :*

Nombre engagés : 324 (contre 283 en 2018/2019)

Meilleure performance Club de District : Entente Crest Aouste.

Meilleure performance Club de Ligue : US Montilienne.

Le Président, Pierre LONGERE

## DELEGATIONS

Cette année, le bilan de la Commission Régionale des Délégations est réduit suite à l'épidémie et aux décisions Fédérales et Gouvernementales.

Le corps des 73 Délégués se répartit comme suit :

- LFP : 3
- FEDERALES : 15
- LIGUE : 55 dont 4 stagiaires

Durant la saison, le nombre de désignations Fédérales et Régionales se situe entre 1200 et 1500.

Environ 70 à 80 rapports sont enregistrés chaque semaine.

Une réunion de début de saison a eu lieu afin de valider les desiratas de la Fédération, les demandes nouvelles à valider ainsi que les demandes des Délégués Régionaux.

Tous les Délégués stagiaires ont été accompagnés par un Délégué averti à 2 reprises afin de voir leur évolution.

Une réunion de la Commission du 15 Juin, a permis de proposer en Bureau Plénier de valider les candidatures fédérales.

Le Président, Pierre LONGERE

## ARBITRAGE

Dans cette saison particulière qui n'a pu s'achever, la CRA LAuRAFoot a connu une baisse des effectifs d'arbitres masculins de 4% permettant de compter tout de même 2777 arbitres toutes catégories confondues malgré les incivilités conjuguées à une médiatisation néfaste de l'arbitrage dans le football de haut niveau. Seules les arbitres féminines sont en progression de 15% avec 143 arbitres grâce à une politique de recrutement et de fidélisation menée à tous les niveaux. Il faudra donc redoubler encore d'efforts car les obligations du Statut de l'Arbitrage ne suffisent pas pour avant tout RECRUTER DES ARBITRES JEUNES, SENIORS ET FEMININES, fidéliser les directeurs de jeu en exercice, continuer à revaloriser l'image de l'arbitre par des campagnes médiatiques mais aussi dans les actions quotidiennes, lutter contre la violence, favoriser l'action des cadres techniques en arbitrage et des commissions de l'arbitrage,.....

L'équipe de la C.R.A. s'est attachée à maintenir les acquis et à les développer avec la mise en place d'une Equipe Technique Régionale en Arbitrage tout en s'orientant vers l'avenir par les actions suivantes :

- Assemblée Générale des arbitres de Ligue seniors à Tola Vologe avec tests physiques fractionnés TAISA pour toutes les catégories, réception promotionnelle puis informations techniques de début de saison.
- Assemblée Générale des Jeunes Arbitres de Ligue et Pré-ligue avec informations de début de saison et tests physiques fractionnés TAISA et directives techniques.
- Séminaire des observateurs d'arbitres en harmonie avec les rassemblements d'arbitres.
- Assemblée Générale des arbitres de Ligue futsal avec tests physiques spécifiques futsal puis informations techniques de début de saison.
- Séminaire Arbitres Assistants de Ligue à Tola Vologe avec programme spécifique à cette catégorie.
- Stage de mi-saison pour les arbitres de Ligue Elite Régionale, R1 et candidats FFF au Col de la Loge (à la frontière entre les deux ex-ligues) pour recyclage technique, travail mental, oxygénation et exercices physiques.
- Séminaire pour les arbitres de Ligue R2, R3 et Jeunes Arbitres de Ligue.
- - Stage Arbitres Féminines regroupant à Tola Vologe les arbitres féminines Espoirs.
- Echanges d'arbitres en Championnat National 3

avec les Ligues limitrophes créant de fructueuses relations et désignations d'arbitres sur le groupe de CN3 Corse-Méditerranée.

- Traitement des réserves et des questions techniques par la Section Lois du Jeu.
- Réunions de travail suivant différents thèmes avec participation des représentants des Commissions de l'Arbitrage des 11 Districts et des Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage.
- Stage de formation initiale pour les arbitres de Districts futsal.
- Appui informatique pour les désignations, les résultats théoriques et physiques et les classements
- Animation de la rubrique ARBITRAGE sur le site internet de la Ligue.
- Formation et sélection d'un groupe d'Arbitres Espoirs FFF.
- Formation et suivi de deux groupes d'arbitres R2 et R3 promotionnels constituant le réservoir de demain avec travail théorique, physique, humain et pratique.
- Formation et sélection d'un groupe de candidats Jeunes Arbitres de la Fédération ainsi que 10 aspirants JAF.
- Formation et suivi d'un groupe de Jeunes Arbitres de la Fédération.
- Suivi d'un corps d'arbitres Futsal avec examens théoriques et pratiques d'arbitre de Ligue Futsal et préparation de deux candidats fédéraux Futsal.
- Observations pratiques des arbitres Jeunes et Seniors.
- Examens théoriques et pratiques arbitres de Ligue Jeunes et Séniors ainsi que Jeunes Arbitres Pré-ligue.
- Organisation d'un stage de formateurs initiateurs en arbitrage avec 32 participants.

Nos Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage Wilfried BIEN, Vincent GENEBRER et Richard PION ont mis en place de nombreuses actions parmi lesquelles :

- Interventions dans les formations de Districts à la demande des CDA (stages, journées, soirées, cours de recrutement, Assemblées Générales, etc.....).
- Interventions dans les Universités et établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec la FNSU et l'UNSS.
- Formation et suivi des Jeunes Arbitres.
- Mise en place d'une politique de développement et de suivi de l'arbitrage féminin avec organisation

- de Formations Initiales d'Arbitres 100% Féminines
- Coupes, tournois et rassemblements Inter Districts,
- Préparation des candidats au titre de Jeune Arbitre de la Fédération (théorique et organisation de stages à dominante pratique).
- Animation d'une Section Sportive Arbitrage au Lycée Frédéric FAYS de Villeurbanne labellisée par la DTA et la DTN.
- Séances hebdomadaires Section Sportive Arbitrage sur des oppositions à l'Olympique Lyonnais, coupes et sélections diverses,....
- Interventions dans les Districts, les clubs et les associations afin de valoriser l'arbitrage et susciter de nouvelles vocations.
- Mise en place en liaison avec les CDA d'un programme de détection des jeunes arbitres prometteurs dans les Districts.
- Interventions auprès des techniciens lors du module arbitrage du BMF.
- Présence et encadrement d'arbitres sur les actions organisées par l'ETR.

La C.R.A. se réjouit de l'action de Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage dans notre Ligue : Alexis CURT (Ain), Roland VIALLET (Drôme-Ardèche), Nicolas BROTONS (Isère), Aldric CHANCIoux (Loire), Jean-Claude LEFRANC (Rhône) et Jérôme MENAND (Haute-Savoie Pays de Gex).

La Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage s'efforce de coordonner l'action et de favoriser les échanges entre les Commissions Départementales de Promotion de l'Arbitrage et de collaborer à l'organisation de la Journée de l'Arbitrage destinée à promouvoir l'image de l'arbitrage et le recrutement. Diverses actions de fidélisation envers les arbitres de Ligue et de District dont des tournois ont été mises en œuvre. Le développement de l'arbitrage féminin et la formation des Référents Arbitres dans les clubs sont des objectifs à court terme. Cette saison, 4 réunions interDistricts pour le développement des Référents Arbitres ont été animées par Eric POULAT.

La Commission Fédérale des Arbitres a publié les résultats des examens d'arbitres fédéraux :

Sont nommés arbitre Fédéraux 4 : Romain PERPINAN (District de Haute-Savoie Pays-de-Gex, FC Ballaison) et Aurélien SAUNIER (District de Lyon et du Rhône, AS Montchat Lyon).

Sont nommés Jeunes Arbitres de la Fédération:

Dorian BOVOLenta (District de Lyon et du Rhône, FC BORDS DE SAONE), Vincent COLAUD (District de

la Loire, US FEURS), William LAPLAGNE (District du Puy-de-Dôme, CEBAZAT SP et Section Sportive Filière Arbitrage LauRAFoot) ainsi que Théo RAMEL (District de Haute-Savoie Pays-de-Gex, MARGNIER SP et Section Sportive Filière Arbitrage LauRAFoot). Ces deux derniers sont les vingt et unième et vingt deuxième pensionnaires de la Section Sportive Filière Arbitrage LauRAFoot à atteindre le niveau fédéral.

Par ailleurs, la Commission Fédérale des Arbitres a publié les affectations des arbitres fédéraux pour la prochaine saison. Après les résultats des examens fédéraux, la LAuRAFoot a aussi le grand bonheur d'avoir de belles promotions à l'échelon supérieur :

- Aurélien PETIT (District de l'Ain, FAREINS SAONE VALLEE FOOT) est promu en Ligue 1 en Ligue 1 ce qui nous amène à compter 5 arbitres au plus haut niveau (Willy DELAJOD (FIFA), Hakim BEN EL HADJ, Sébastien DESIAGE, Aurélien PETIT et Jérémie PIGNARD).

- Gabrielle GUILLOT (District du Puy-de-Dôme, US VERNINOISE) a été promue Fédérale Féminine 1 avant l'arrêt des compétitions et arbitrera en D1 F.

Enfin, rendons hommage aux Arbitres de Ligue qui raccrochent leurs sifflets arrivés au bout de longues carrières exemplaires dans la discrétion et l'efficacité :

- En particulier Stéphane MORE après 33 saisons d'arbitrage dont 12 au niveau fédéral.

Nos excellents résultats auxquels ils ont largement contribué leur sont dédiés ainsi qu'à tous ceux qui les ont précédés.

Le Président, Jean-Marc SALZA



## COMPETITIONS SENIORS, JEUNES, FEMININES, FUTSAL

### UNE SAISON AU GOUT D'INACHEVE

Que dire de cette saison 2019-2020 si ce n'est la présence d'un virus qui a mis à mal la vie du pays obligeant tout un chacun à observer un confinement de deux mois ponctué par l'obligation de rester chez soi. Qui aurait pu prévoir une telle contrainte en octobre dernier.

Face à cette pandémie sans précédent et avec l'arrêt forcé des compétitions à la date du 13 mars 2020, le football a ainsi connu sa saison sportive la plus courte de l'histoire du siècle présent. Il nous faut maintenant vivre avec cet invité indésirable. Aussi, il est du devoir de chacun de respecter aujourd'hui les mesures sanitaires prescrites. La santé de tous doit passer avant tout au premier plan.

C'est dans ce contexte que le COMEX a prononcé un arrêt prématuré en date du 13 mars 2020 du déroulement de toutes les compétitions (nationales, régionales et départementales), pour devenir définitif au 16 avril 2020. Cette décision ne fut pas certes facile à prendre et elle était accompagnée de plusieurs dispositions à appliquer :

Pour mémoire, l'une d'entre elles régissait essentiellement la position des équipes dans l'établissement des classements montées et descentes dans les divers championnats.

Deux situations étaient à distinguer :

« \* Les équipes ont toutes joué le même nombre de matchs : la position au classement de chaque équipe sera déterminée par son nombre de points,

« \* Les équipes n'ont pas toutes joué le même nombre de matchs : dans ce cas, afin de rétablir l'équité sportive, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs (quotient arrondi à la deuxième décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte, pour le nombre de points comme pour le nombre de matchs, sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire notamment que les éventuels retraits de points et matchs perdus par forfait ou par pénalité sont pris en compte dans ce calcul ».

Une autre mesure importante régissait tout particulièrement les montées et descentes dans les divers championnats régionaux et départementaux

« Le nombre d'accessions à appliquer sera celui expressément prévu dans le règlement du championnat concerné mais en revanche il ne sera appliqué qu'une seule et unique relégation dans chaque championnat ou, s'il s'agit d'un championnat à plusieurs groupes, dans chaque groupe dudit championnat... ».

Un tiers de la saison 2019-2020 n'ayant pu se disputer, il est indéniable que de telles mesures prises dans ces circonstances exceptionnelles ont un impact primordial et à tous les niveaux sur l'organisation des compétitions organisées par la LAuRAFoot pour 2020-2021.

## SENIORS

L'architecture des championnats régionaux a dû ainsi être modifiée.

Dans sa réunion du 04 mai 2020, le Bureau Plénier de la Ligue a décidé :

- pour la R1, la création d'une 3ème poule (3 poules à 12 clubs) au lieu de 2 poules de 14).
- pour la R2, le maintien des 5 poules à 12 clubs chacune.
- pour la R3 : la mise en place d'une 11ème poule à 12 clubs.

D'où recours à des accessions supplémentaires en 2020-2021 aux normes déterminées au début de saison. Des modalités de retour à une structure plus

normalisée pour 2021-2022 seront proposées lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 24 octobre 2020.

### Bilan :

- *au niveau de la N3 :*
- \* Rétrograde de la N2 : A.S. SAINT ETIENNE (2).
- \* Accède en N2 : GFA. RUMILLY-VALLIERES.
- \* Montent en N3 : Ac S. MOULINS FOOT – THONON EVIAN GRAND GENEVE FC – FC VELAY.
- \* Descendent en R1 : U.S. SAINT FLOUR – S.A. THIERS et LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2).

- *au niveau de la R1 :*

\* Montent en R1 : LEMPDES-SPORTS, FIRMINY Insports VILLEFRANCHE F.C (2), SEYSSINET A.C., F.C. ANNECY (2), CEBAZATS-SPORTS, F.C. LYON FOOTBALL, VENISSIEUX F.C., MISERIEUX TREVOUX A.S., LE CENDRE F.A.

\* Descend en R2 : U. MONTILIENNE S.

\* Descend en R3 : ST GEORGES LES ANCIZES U.S.

- *au niveau de la R2 :*

\* Montent en R2 : ISSOIRE U.S., LAPALISSE A.A., Ent. NORD LOZERE, U.S. MONISTROL SUR LOIRE, C.S. NEUVILLE, MANIVAL ST ISMIER, F.C. CHABEUIL, A.S. MONTCHAT LYON, O. ST GENIS LAVAL, Et. S. TRINITE LYON, O. ST MARCELIN, RETOURNAC SPORTS, CHATEL-GUYON F.C.

\* Descendent en R3 : U.S. VIC LE COMTE, U.J. CLERMONTOISE, L'ETRAT LA TOUR SPORTIF, CRUAS S.C., CHARVIEU CHAVAGNEUX F.C.

- *au niveau de la R3 :*

\* Descendent en District : BRIOUDE U.S. (2), PONT DU CHATEAU C.S. (2), YTRAC FOOT (2), MOULINS YZEURE FOOT (3), U.S. NANTUA, SEYNOD Et.S., O. RHODIA PEAGE, U.S. PORTES HAUTES CEVENNES, AJAT VILLENEUVE GRENOBLE, A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES.

\* Montent de District en R3 : 30 équipes + GRENOBLE FOOT 38 (provenant du championnat U20 R1).

Le Président du Département Sportif  
Yves BÉGON

## JEUNES

2019-2020 a connu la mise en place de la réforme des championnats régionaux des jeunes élaborée par la Commission de Suivi de ces championnats en charge de cette mission, résultat d'un travail important de réflexions, d'écoutes et d'explications auprès des clubs.

Fort est de reconnaître aujourd'hui que cette évolution dans l'architecture des compétitions régionales a été bien admise par les clubs, même si parfois des changements ont perturbé quelque peu les habitudes.

L'application des dispositions prononcées par le Comex suite à l'arrêt des compétitions a contraint la Ligue de procéder en fin de saison à des ajustements dans la composition des poules pour 2020-2021, s'appuyant sur le bilan ci-après :

A mettre en exergue les accessions au niveau fédéral :

- Championnat National U19 : CLERMONT FOOT 63.
- Championnat National U17 : LYON DUCHERE A.S., ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.

### Bilan 2019-2020 - compétitions Régionales :

- *U 20*

Rétrograde de CN 19 : LE PUY FOOT 43 AUVERGNE.

- *U 20 R1 - Une poule unique*

\* Accède en R3 Seniors : GRENOBLE FOOT 38.

\* Rétrograde en U20 R2 : A.S. SAINT PRIEST.

- *U 20 R2 - trois poules*

\* Accèdent en U20 R1 : M.D.A. - Et. S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER - U.S. MILLERY VOURLES et C.S. NEUVILLE (au titre de meilleur second).

\* Rétrograde en District : SAINT-MARCELLIN OI. - OYONNAX PLASTIC VALLEE - GFA RUMILLY-VALLIERES 74

- *U 18*

Rétrograde de CN 17 : GRENOBLE FOOT - A.S. MONTFERRAND - MONTLUCON FOOTBALL.

- *U 18 R1 - deux poules*

\* Accèdent en CN U19 : CLERMONT FOOT 63.

\* Rétrograde en U18R2 : F.C. LYON - COURNON F.C. - GRENOBLE FOOT (2) - A.S. MONTFERAND (2) - MONTLUCON FOOTBALL (2).

- *U 18 R2 - cinq poules*

\* Accèdent en U 18 R1 : ROANNAIS FOOT 42 - F.C. VAULX EN VELIN - CHEMINOTS OULLINS CASCOL - MOULINS YZEURE FOOT - U.S. ISSOIRE.

\* Rétrograde en District : US. DAVEZIEUX - FIRMINY INSERSPORT - Gpt. JEUNES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD - F.C. COMMENTRY - C.S. ARPAJON.

- *U 16*

- *U 16 R1 - 2 poules :*

\* Rétrograde en R2 : A.S. DOMERAT - RHONE CRUSSOL FOOT 07.

- *U 16 R2 - 4 poules :*

\* Accèdent en R1 : DOMTAC FC - GRENOBLE FOOT 38 (2) - OI. SAINT ETIENNE - ROANNAIS FOOT 42 - CLUSES SCIONZIER F.C. - THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.

\* Rétrograde en District : SAUVETEURS BRIVOIS - C.S. NEUVILLE - ANNEMASSE GAILLARD US - U.S. SUCS ET LIGNON.

- *U 15/U14*

*R1 U 15 et R1 U 14 - Niveau A : une poule unique*

\* Rétrograde en Niveau B de R1 U15 et R1 U14 : ROANNAIS FOOT 42.

*R1 U 15 et R1 U 14 – Niveau B : deux poules*

\* Accèdent en Niveau A de R1 U15 et R1 U14 : GRENOBLE FOOT 38 – ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.

\* Rétrogradent en R2 U15 : OI. SAINT GENIS LAVAL – U.S. MONISTROL SUR LOIRE.

*R2 U 15 – 5 poules*

\* Accèdent en Niveau B de R1 U15 et R1 U14 : F.C. ECHIROLLES – CHEMINOTS OULLINS CASCOL – OI. SAINT ETIENNE – U.S. BRIOUDE – S.C.A. CUSSET.

\* Rétrogradent en District : U.F. BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES – A.S. DE SAINT GENIS FERNEY CROZET – A.S. MISERIEUX TREVoux – SAUVETEURS BRIVOIS – Gpt. VALLEE DE LA VEYRE.

Le Président du Département Sportif,  
Yves BEGON

**FEMININES**

En cette saison post-Coupe du monde, un bilan des licenciées fait ressortir une progression intéressante de pratiquantes avec une augmentation de 10,91%. Un état plus détaillé révèle :

- *Effectifs*

Seniors F : 6974 (au lieu de 6496 en 2018- 2019) soit + 7,36 %

U 18 F, U 17 F, U 16 F : 2958 (au lieu de 2821 l'an passé) soit + 4,86 %

U 15 F, U 14 F : 2749 (au lieu de 2392) soit + 14,92 %.

U 13 F, U 12 F : 2467 (au lieu de 2211) soit + 11,58 %.

Football d'animation F : 5497 (au lieu de 4694) soit + 17,81 %.

D'où un total de 20645 pour une hausse globale de + 10,91 %.

Qu'il nous soit permis cependant de relever, et une fois n'est pas coutume, la faible augmentation de dirigeantes licenciées : 4525 pour 4459 l'an passé.

A ce tableau prometteur, il conviendrait de le compléter avec les licences fédérales F et l'essor des arbitres féminins.

L'exposition médiatique du foot féminin, les bonnes performances accomplies par les bleues sur la scène internationale auxquelles il convient d'y ajouter le parcours sans faute de l'Olympique Lyonnais ne sont pas étrangers à ces résultats très encourageants pour le développement de la pratique féminine.

Remerciements et reconnaissance également à la qualité du travail de formation et d'encadrement accompli dans les clubs qui accueillent ces jeunes filles.

*COUPES*

- *Coupe de France Féminine*

La barre symbolique des 100 clubs de la LAuRAfoot a été nettement franchie avec l'engagement de 120 clubs (au lieu de 93 pour l'exercice précédent).

Reportée pour cause de covid, la finale de l'édition 2019-2020 s'est disputée à la reprise et a permis à l'Olympique Lyonnais de conserver à nouveau le

trophée.

- *Coupe LAuRAFoot Féminine*

En raison de l'arrêt des compétitions, son déroulement n'a pu aller à son terme. Il reprendra cette saison au niveau de l'interruption, c'est-à-dire aux huitièmes de finale.

- *Championnats régionaux :*

- *R1 F*

Regroupant 20 équipes réparties sur 2 poules de 10, ce championnat n'a pu arriver à son terme, la faute revenant à la présence de Covid. A défaut d'organisation de la Phase d'Accession Nationale (P.A.N.) et eu égard à la place occupée au classement dans chacune des deux poules, LE PUY FOOT 43 AUVERGNE a été retenu pour accéder à la D2 Féminine au détriment de OLYMPIQUE DE VALENCE.

- *R2 F*

Les 28 équipes engagées ont été réparties sur 4 poules de 7. Si la 1ère phase a connu un déroulement normal, il n'en est pas de même pour la seconde partie avec l'arrêt du déroulement des compétitions au 13 mars 2020 et l'impossibilité d'organiser l'épreuve des interdistricts pour déterminer les accessions des Districts. Ces perturbations ont des répercussions sur l'architecture de la R2 pour cette saison. Compte tenu de la bonne prestation des équipes de LAuRAFoot en D2 nationale et des accessions réglementaires en R1 F (DOMERAT A.S., CALUIRE FOOT FILLES 1968, CHILLY Et.S. et ST MARTIN EN HAUT A), la composition de la R2 F pour cette année a été amenée à la constitution de 2 poules de 8 et 2 poules de 7 pour revenir à 4 poules de 7.

- *U18 F :*

Cette saison, les deux secteurs (Est et Ouest) avaient une organisation commune avec un déroulement en 2 phases (phase de classement et phase de niveau).

37 équipes s'étaient inscrites avec l'aval de leur District sur cette épreuve régionale en Foot à onze. De plus, cerise sur le gâteau : un match de barrage était prévu entre le 1er de chaque poule du niveau d'accession

afin de déterminer l'accédant au championnat national des U19 F. La pandémie en a décidé autrement. En application des dispositions fixées par le COMEX, c'est OLYMPIQUE DE VALENCE qui s'est octroyé le ticket gagnant, recalant ainsi le CLERMONT FOOT 43 AUVERGNE.

En conclusion, la Commission régionale sportive féminine compte sur l'investissement des dirigeant(e)s des clubs pour accueillir en leur sein les féminines

qui veulent pratiquer le Football dans les meilleures conditions possibles et participer ainsi à l'essor de cette pratique à part entière.

Le Président du Département Sportif,  
Yves BEGON

## FUTSAL

Au niveau des licenciés, les effectifs de la Ligue ont connu la saison dernière une augmentation à deux chiffres pour atteindre un total de 3 768, à souligner le remarquable essor des effectifs au niveau du football d'animation.

- *Championnat National*

Félicitations au F.C. CHAVANOZ qui sur sa lancée gravit un nouvel échelon avec sa montée en D1. Cette accession vient ainsi combler un vide sur la présence d'un représentant de la Ligue au plus haut niveau national. De son côté et avec sa 6ème place, A.S. MARTEL CALUIRE a assuré l'essentiel.

- *Coupe Nationale Futsal*

Léger tassement au niveau des clubs régionaux engagés : 63 au lieu de 78

Si le déroulement de la phase régionale n'a pas connu de difficultés pour finir dans les délais imposés, il n'en a pas été de même au niveau national où la compétition a dû s'arrêter le 23 mars en raison de la pandémie sanitaire. Les huitièmes de finale auxquels participaient l'A.S. MARTEL CALUIRE et CONDRIEU FUTSAL n'ont pu se disputer.

- *Championnat Futsal R1*

L'excellent parcours accompli par l'A.L.F. Futsal, leader dans une poule de 12, n'a pu obtenir cette année une récompense tant méritée : participation aux barrages pour une accession au championnat nationale de D2 Futsal.

De son côté, VIE ET PARTAGE fait un retour en Futsal R2 .

- *Championnat Futsal R2*

Les deux forfaits enregistrés au début de la compétition sont venus perturber l'agencement des 2 poules en les réduisant respectivement à 9 et 8 clubs.

En poule A, la montée de COURNON FUTSAL fort contestée est venue aux termes de plusieurs recours.

En poule B, RCA FUTSAL a atteint l'objectif qu'il s'était fixé : la R1.

- *Coupe LAuRAFoot Futsal*

26 équipes se sont engagées au lieu de 32 la saison précédente. Les quarts de finale étaient prévus au 18 avril 2020. En application des dispositions arrêtées par le Conseil de Ligue, elles seront programmées en 2021, et par conséquent il n'y aura pas de nouvelle édition cette année.

A signaler que les deux clubs qui ont participé à la finale précédente - le 10 juin 2019 à Neuville sur Saône – ne pourront renouveler cette fois leur présence.

Remerciements à vous toutes et tous pour l'implication constante au service du Football que vous prodiguez au sein de vos clubs, même lors d'une telle saison tronquée par la présence de ce virus inconnu ayant mis à l'arrêt une grande partie des activités du pays.

Avec le démarrage de cette nouvelle saison, il nous faut plus que jamais concilier reprise de l'activité et protection des personnes. Le besoin et l'envie de liberté retrouvés ne doivent pas pour autant nous faire oublier le danger toujours imminent d'une possible contamination qui nous contraindrait à connaître à nouveau une saison au goût d'inachevé.

Le Président du Département Sportif,  
Yves BEGON

## TECHNIQUE

Cette saison bien particulière n'a pas permis aux championnats de jeunes, nouvellement mis en place, de prendre leur rythme de croisière. Compte tenu des directives fédérales, il a fallu procéder en fin de parcours à des changements dans la composition et le nombre de poules.

Le championnat U 20 n'a pas eu un écho favorable sur l'Ouest de notre Ligue, ce qui est bien regrettable compte tenu du bon niveau des équipes engagées. Cependant la saison prochaine deux équipes «auvergnates», Monistrol et Cournon, intégreront cette compétition.

En U18 R2 il a fallu composer 5 poules au lieu des 4 initialement prévues.

Dans les autres catégories, les poules seront souvent constituées de plus de 12 équipes.

Toutes ces modifications devront être «corrigées» au fil des saisons à venir afin de retrouver la mouture initiale. Ce sera le travail d'une nouvelle commission chargée du suivi des championnats (jeunes et seniors).

La catégorie U 13 n'a pas eu le bonheur de disputer le FESTIVAL Foot U13 Pitch, pas plus que le critérium organisé pour la première année. Les poules et le calendrier étaient finalisés mais le Covid aura eu le dernier mot...

### *Pôles espoirs :*

Année particulière marquée par l'installation progressive des Pôles dans les nouveaux locaux du centre technique de Tola Vologe. Les filles d'abord hébergées au bâtiment formation ont ensuite rejoint

le bâtiment dédié au Pôle (la résidence espoirs), pendant que les garçons connaissaient la même trajectoire après plusieurs mois d'hébergement en «hôtel de jeunesse». Malgré ces désagréments, les deux promotions ont poursuivi leur apprentissage en progressant régulièrement au fur et à mesure de la saison. Sur le plan scolaire, 100 % des collégiens ont validé le brevet des collèges et 86 % des lycéennes ont obtenu leur Baccalauréat.

Suite à la crise sanitaire, les deux promotions des Pôles ont quitté Tola Vologe laissant les recrutements s'organiser. Recrutements réalisés à partir des informations des Districts, du suivi des joueurs et joueuses et des entretiens réalisés en visioconférence. Si les conditions sanitaires le permettent, chaque promotion se retrouvera fin Août début septembre pour les stages de rentrée.

### *Sélections :*

Saison particulièrement tronquée puisqu'aucune sélection n'a pu réaliser son parcours de détection. En effet, au moment du début du confinement, seuls les U16 avaient participé à leur Interligue en Février. Cette rupture dans le suivi des générations nous contraint à modifier notre parcours de détection pour la saison 2020/2021 laissant ainsi du temps aux Districts pour renouer le lien avec les joueurs à profil entre Août et Novembre.

Je souhaite adresser un sincère remerciement à Roland Seux et à toute son équipe technique pour tous les échanges que nous avons partagés et leur dire que j'ai eu un grand plaisir de travailler avec eux.

Jean Pierre DEFOUR, Président

## LABEL JEUNES

Cette saison, 23 clubs masculins (N1 à N3), 5 clubs Féminins (D1, D2) et 5 clubs Futsal se sont mis au travail pour obtenir le « Label Jeunes ».

Comme les années précédentes, pour certains c'était un simple suivi, mais pour d'autres c'était un renouvellement (clubs labélisés il y a 3 ans) ou une première (clubs montant en N3). Si cet exercice semble compliqué pour certains, il est enrichissant au final car les clubs ont un retour sur le travail qu'ils effectuent tout au long de l'année.

Pour ce travail, ils sont accompagnés lors de séances terrains (en moyenne 2) et réunions-présentations par les élus et techniciens régionaux et départementaux.

En Février, la commission a audité sur 2 journées, l'ensemble des clubs nationaux ; tour à tour les clubs ont présenté le dossier permettant de valider l'obtention du Label. Certains ont réussi ce passage, pour d'autres une nouvelle audition était nécessaire ; malheureusement la pandémie a stoppé le monde du foot et pour ces clubs, ce sera un report sur l'année à venir.

La commission félicite et remercie l'ensemble des acteurs qui ont travaillé toute cette année sur le «Label Jeunes» et encourage tous les clubs à se labéliser pour les saisons à venir.

Le Président, Patrick BELISSANT

## PREVENTION

L'activité de la Commission Régionale de Prévention PEF (CRP) a été concentrée sur la période septembre 2019 à mars 2020.

### Observatoire des comportements :

- La commission a procédé au bilan de l'observatoire des comportements :
- Au niveau de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, au 30 juin 2020, la Ligue et les 11 Districts ont enregistré 1060 incidents sur 49 364 matches joués, soit 2.2% d'incidents.
- Au niveau des championnats Ligue, nous enregistrons 258 incidents pour 4351 matches joués, soit un taux d'incidents de 5.9%.
- La CRP a mis en place une démarche de suivi et d'accompagnement pour les clubs évoluant au niveau régional.

Suite à la saisie des incidents, la CRP identifie les clubs qui sont le plus souvent impliqués dans les incidents qui ont eu lieu sur les compétitions régionales jeunes. Après un premier échange téléphonique avec le club, une réunion est organisée avec les principaux acteurs du club afin de réaliser un diagnostic sur les comportements et d'envisager des pistes de travail concrètes en lien avec la boîte à outils de la commission : «réagir face à un conflit», actions de sensibilisation (jeunes licenciés, parents etc.). Le suivi et l'accompagnement des clubs est établi en fonction des besoins.

La CRP a accompagné 9 clubs sur 15 clubs identifiés. Elle a réalisé 10 visites sur site. Deux sessions de formation sur le module «réagir face à un conflit» ont été mises en place.

La CRP souhaite poursuivre cette action pour la saison prochaine avec les clubs identifiés.

### Programme Éducatif Fédéral (PEF) :

Dans le cadre du Programme Éducatif Fédéral, la commission a bénéficié de deux services civiques pour le PEF, durant la saison 2019-2020. Florian DEFEZ et Nicolas VASQUEZ sont intervenus au sein de 8 clubs du 3 janvier au 6 mars. De plus, 3 autres déplacements concernant le Label Régional ont suscité leurs présences. Sur la période du 18 mars au 16 mai, 15 interventions étaient programmées. Cependant, pour cause de confinement, ces manifestations ont été annulées.

Au final, 27 déplacements avaient été planifiés dans toute la région entre janvier et mai.

La CRP remercie tous les Districts et les clubs suivants pour leurs sollicitations : CS Belley F - FC2A Cantal - AS Saint-Priest - Les Martres de Veyre - US Bassoise - Montreynaud 42 - FC Seyssins - AC Auzon Azerat - US Filerin - ET. S. Lempdaise - FC Villefranche Beaujolais - St Cy-au-Mont d'Or - Ent. S Tarentaise - ES Dyonisienne - UF Belleville SJA - CS Ayze - FC Sud Ouest - AS Viuz en Sallaz.

C'est au total plus de 500 enfants qui devaient être concernés sur les thématiques du PEF tel que la santé, l'engagement citoyen, l'environnement, les règles du jeu, le fair-play et la culture foot.

La CRP a reçu un total de 187 fiches actions, dont 46 sur la santé, 47 sur l'engagement citoyen, 15 sur l'environnement, 13 sur le fair-play, 36 sur l'arbitrage et 30 sur la culture foot. Le public concerné est homogène, 54 fiches ont été réalisées à l'école de football (U6-U9), 66 au sein de la préformation (U10-U13) et 67 pour la formation (U14-U19). Les districts les plus représentés sont ceux du Rhône (50), de l'Isère (30) et l'Ain (26).

Après une réunion du 17 septembre avec l'ensemble des référents PEF départementaux, les services civiques ont, tout au long de la saison, animé le réseau, et établi différents états des lieux. Ceux-ci ont révélé divers constats et axes de réflexions. De plus, les différents services civiques de la région (Puy de dôme, Allier, Rhône, Ligue) se sont retrouvés dans les locaux de la LAuRAFoot. Lors de ce regroupement, une PEF Cup était notamment prévue le 28 mars sur le département du Puy de Dôme.

Un questionnaire a également été envoyé aux clubs dans lesquels la CRP est intervenue ou devait intervenir. Le but de celui-ci était d'établir un contact post-confinement et ainsi identifier les diverses actions menées, et les difficultés rencontrées par les clubs liées notamment à la reprise d'activité, afin de préparer au mieux la saison PEF 2020/2021.

La commission est également intervenue auprès des jeunes du Pôle Espoirs Garçons en travaillant avec l'ADES (Association d'éducation à la santé) sur plusieurs thématiques (jeu dangereux, addiction, sexualité, connaissance de soi etc.).

Le travail réalisé auprès des clubs par la commission tant au niveau du PEF avec les interventions de sensibilisation, qu'au niveau du suivi des clubs dans l'Observatoire des comportements, nécessite des moyens humains (services civiques, stagiaires, CDD) qui apparaissent à ce jour indispensables à son fonctionnement et à sa mission de services aux clubs.

Le Président, André MORNAND

## HANDICAP

Suite à la crise sanitaire plusieurs actions ont été annulées sur la deuxième partie de saison notamment l'Opération «Foot pour Tous», des plateaux, des journées de sensibilisation.

Plusieurs actions ont pu avoir lieu :

### CHAMPIONNATS SPORT ADAPTE

- Championnat Régional Adulte sport Adapté (foot à 7) : 3 phases. Une dizaine de plateaux ont eu lieu (sur 15 prévus).

- Mise à disposition d'arbitres sur toutes les phases.
- La LAuRAFoot participe aux récompenses pour la finale : finale annulée.

- Championnat Jeune Sport Adapté (16-21 ans) : Mise à disposition d'arbitres. Des plateaux ont été annulés.

### CHAMPIONNAT FOOT FAUTEUIL

#### ELECTRIQUE

La LAuRAFoot met à disposition des arbitres sur les

7 plateaux. Les phases finales n'ont pas pu avoir lieu.

### FOOT MAL-MARCHANT (à 5 ou 7)

Challenge Régional de foot à 7 et à 5 (foot mal marchand).

Un Challenge de foot à 7 et un challenge de foot à 5 sont prévus. Des journées de détection jeunes ont été prévues. Mais plusieurs dates ont été annulées.

### FORMATION

- Le Module Foot Handicap : trois sessions ont eu lieu.

### PLENIERE FOOTBALL HANDICAP

La première plénière pour le football handicap a eu lieu.

Le Président, Gilbert MARTIN

## SECURITE

### Bilan

#### *Août 2019*

Intervention réunion des clubs R1 et R2 à Cournon d'Auvergne.

Intervention réunion des clubs R1 et R2 à Lyon.

Suivi des rencontres sensibles Championnats de France :

N 1 : FC Villefranche - Boulogne  
FC Villefranche - Lyon Duchère AS  
Lyon Duchère AS – Stade Lavallois

Participation au Dispositif de Sûreté – Sécurité de la rencontre Internationale : France-Espagne (Féminines) à Clermont Ferrand.

CN 17 : ASSE - AS St Priest

#### *Septembre 2019*

Intervention réunion des Clubs R3 à Lyon

Intervention réunion des clubs R3 à Lyon

Intervention réunion des Clubs futsal à Lyon

Formation Sécurité des Clubs Futsal à Lyon  
Participation au séminaire des Référénts Sécurité Régionaux à Orléans (45)

Suivi des rencontres sensibles des Championnats Nationaux :

N 1 FC Villefranche - Toulon  
FC Villefranche - Dunkerque  
Le Puy Foot 43 Auvergne- Boulogne

CN 17 Olympique Lyonnais - AS Saint-Etienne

Préparation et sécurisation des rencontres du 3° Tour de la Coupe de France :

FC Lyon - ASIA (St Pierre et Miquelon)  
Rive de Gier - Hauts Lyonnais  
Roanne Clermont - Montluçon  
FC Chauriat - US St Flour  
Ussonaise - SA Thiers  
FC Ally Mauriac - FC Aurillac  
Entente S Nord Drome - FC Limonest  
US Coteaux du Lyonnais - FC Limonest

FC Manzat - Ain Sud Foot  
 E du Rachais - FC Vaulx en Velin  
 FC Belle Etoile Mercury - FC Bourgoïn Jallieu  
 Villefontaine - Chambéry Savoie Foot  
 E S Clusienne - GFA Rumilly Vallières

Préparation et sécurisation des rencontres du 4° Tour de la Coupe de France :

Ambérieu FC - MDA foot  
 UGA Décines - FC Bourgoïn  
 O de Cran Gevrier - Ain Sud Foot  
 Cercle S Arpajonnais - FC Chamalières  
 Sud Cantal Foot - FC Aurillac Arpajon Cantal Auvergne  
 A Vergongheon - US Sanfloraine  
 JS Neuvy - Moulins Yzeure Foot 03 Auvergne  
 O Centre Ardèche - Hauts Lyonnais  
 US Reventinoise - FC Limonest  
 FC Roche St Genest - Andrézieux Bouthéon FC  
 AS Domarin - As St Priest  
 Sud Lyonnais - FC Vaulx en Velin  
 O S Vallée de l'Ouvèze - Feyzin CBE

#### Octobre 2019

Préparation et sécurisation des rencontres du 5° Tour de la Coupe de France :

Montluçon FC - Creuzier le Vieux  
 Chamalières - Le puy Foot 43 Auvergne  
 Enneziat - St Flour  
 Issoire - Aurillac  
 CS Pont du Château - Moulins  
 Espaly - MDA Foot  
 FC Bourguisan - Hauts Lyonnais  
 AS Montchat - FC Annecy  
 US d'Ugine - F Bourg Péronnas  
 US Davézieux - Limonest FC  
 AS Villeurbanne Algériens - Lyon Ménéval  
 US Aubenas - FC Villefranche  
 Rhône Crussol - Lyon Duchère AS

Préparation et sécurisation des rencontres du 6° Tour de la Coupe de France :

US Mozac - AS ST Priest  
 FC Montluçon - FC Cournon  
 Hauts Lyonnais - Lyon Duchère AS  
 Ytrac - Le Puy Foot 43 Auvergne  
 Saint Galmier - Aurillac  
 US Annemasse Gaillard - FC Annecy  
 Craponne - US Annecy le Vieux  
 FC Roche St Genest - Moulins yzeure  
 AS Villeurbanne Algériens - Chassieu Décines  
 FC Charvieu Chavagneux - F. Bourg en B. Péronnas 01  
 AS Mizerieux Trévoux - FVC Villefranche  
 CA Maurienne - FC Limonest

Formation Sécurité des Clubs de National 3 de la Laurafoot

#### Novembre 2019

Suivi des rencontres sensibles Championnats de France :

D1 Féminines : Olympique Lyonnais – Paris Saint Germain

Préparation et sécurisation des rencontres du 7ème Tour de la Coupe de France :

US Mozac - FC Cournon  
 US St Galmier – Cote Chaude ST Etienne  
 US ST Floraine - AC Ajaccio  
 FC Lyon - Athletico de Marseille  
 Bourgoïn Jallieu - FC Villefranche  
 O de Valence - Thonon Grand Genève FC  
 US Annecy Le Vieux - Limonest  
 ES Chilly - Hauts Lyonnais  
 FC Bourg Bresse Péronnas 01- Troyes Estac

Participation au Dispositif de Sûreté - Sécurité de la rencontre Internationale France A - Moldavie au Stade de France à Saint Denis

#### Décembre 2019

Sécurisation de la rencontre amicale internationale Féminines U 17 : FRANCE - JAPON

Préparation et sécurisation des rencontres du 8ème Tour de la Coupe de France :

FC Limonest - FC Villefranche  
 ES Chilly - ZS Fabrèguoise  
 Cote Chaude St Etienne - Le Puy  
 Annecy - FC Chambly  
 Ol. de Valence - Paris FC  
 FC Cournon - Chamois Niortais

Participation au dispositif de Sûreté -sécurité des 2 rencontres amicales internationales de Futsal France-Portugal

#### Janvier 2020

Préparation et sécurisation des rencontres des 32èmes de Finale de la Coupe de France :

F. Bourg en Bresse Péronnas 01 - Olympique Lyonnais  
 FC Limonest - Le Puy Foot 43 Auvergne

Préparation et sécurisation des rencontres des 16ème de Finales de la Coupe de France :

FC Limonest - Dijon FCO

Préparation et sécurisation des rencontres de Coupe Gambardella Lyon Duchère AS- RC Strasbourg

Suivi des rencontres sensibles Championnats de France :

N 1 F. Bourg Bresse Péronnas 01 - Toulon

### Février 2020

Suivi des rencontres sensibles des Championnats de France :

N 1 Lyon Duchère AS- Créteil FC

N 1 FC Villefranche - Red Star

CN 17 AS St Etienne - Olympique Lyonnais

Préparation et sécurisation des rencontres de Coupe Gambardella Crédit Agricole ;

FC Vénissieux - Dijon SCO

Lyon Duchère AS - Toulouse FC

Andrezieux - Olympique Lyonnais

Olympique Lyonnais - Paris Saint-Germain

US Montélimar - Metz FC

Préparation et Sécurisation Coupe de France féminines :

Thonon Evian Grand Genève - Olympique Lyonnais

Préparation et sécurisation des rencontres de Coupe Nationale Futsal :

FC Vaulx en velin - Toulouse FC

Foot Salle Civrieux d'Azergues - Toulon Elite

Futsal Mornant - UJS Toulouse  
Mont d'Or Anse - Caluire Futsal

Martel Caluire - Furiani

Mars 2020 (Arrêt des Compétitions le 16 mars / Pandémie Covid 19)

Suivi des rencontres sensibles Championnats de France :

N 1 F Bourg Bresse Péronnas 01- Stade Lavallois

Participation à la réunion d'organisation du Festival Foot U13 Pitch à Feurs

### Juin 2020

Visite conseil au club de GFA RUMILLY VALLIERES pour mise en place du Dispositif de Sûreté - Sécurité au stade des Grangettes, suite à accession en N 2.

### BILAN CHIFFRE

Intervention de la Commission dans le cadre de 107 manifestations au total, au cours de la Saison dont :  
51 rencontres Sécurisées ou suivies pour le compte de la LAuRAFoot.

46 rencontres sécurisées ou suivies pour le compte de la FFF.

Le Président, Gilles ROMEU

## MATCHES à RISQUES & SENSIBLES

La commission a géré 57 matches sensibles de septembre 2019 au 8 mars 2020 (dernier weekend de compétitions de la saison). Comparativement à la saison 2019/2020 où nous avons de date à date, 37 matches sensibles, nous avons une vingtaine de matches sensibles supplémentaires.

Septembre 2019 : 4 matches sensibles

Octobre 2019 : 8 matches sensibles

Novembre 2019 : 14 matches sensibles

Décembre 2019 : 8 matches sensibles

Janvier 2019 : 2 matches sensibles

Février 2019 : 18 matches sensibles

Mars 2019 : 3 matches sensibles

Dont,

- 4 matches en Seniors Régional 1
- 3 matches en Seniors Régional 2

- 8 matchs en Seniors Régional 3
- 2 matchs en Futsal Régional 1
- 1 match en Futsal Régional 2
- 2 matchs en Seniors Féminin Régional 1
- 11 match en Seniors Féminin Régional 1
- 2 matchs en U20 Régional 1
- 13 matchs en U18 Régional 1
- 6 matchs en U18 Régional 2
- 6 matchs en U16 Régional 1
- 2 matchs en U16 Régional 2
- 3 matchs en U15 Régional 1
- 3 matchs en U15 Régional 2
- 1 match en U14

3 matchs mis sensibles ont eu un incident ; dont un match en Seniors R3, un match en Seniors Féminin R1 et un match en U15 R1.

Le Président, Gilles ROMEU

## MEDICALE

### Organigramme 2019-2020

Président : Dr. Gérard SAEZ

Membres :

Dr. Christian BERGER-VACHON (District de LYON et du RHONE)

Dr. Jean- Michel CALLUT (District PUY DE DÔME)

Dr. Gérald GALES (Comité DROME-ARDECHE)

Dr. Jean- Michel DUTHEIL (District ALLIER)

M. Roland GUINAND (District HAUTE LOIRE)

Dr. Henri OLAGNIER (District de la LOIRE)

Dr. Julien PETIT (District de HAUTE- SAVOIE)

Dr. Christine POULARD (District de l'AIN)

Dr. Philippe RADOSZYCKI (District de SAVOIE)

Dr. Christian SCELLIER (District de l'ISERE)

Médecins : Dr. Jean-Jacques AMPRINO, Dr. Vincent NOLORGUES

Kinésithérapeutes : MM. Yanis BOURENANE, Sébastien PELLE, Julien VIOLA, Serge ZAÏBET.

Activités de la Commission Médicale :

Cette saison 2019-2020 a été bien différente des précédentes, avec un début et une fin prématurés.

- le début en raison de l'organisation de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA en France avec notamment 5 matchs qualificatifs à GRENOBLE puis les demi- finales et la Finale à LYON.

- la fin en raison de l'épidémie COVID 19.

- Pour la Coupe du Monde, organisation d'équipes médicales de recours par les Drs BERGER-VACHON et FOURNIER à LYON, et par les Drs GABAUDAN et SAEZ à GRENOBLE.

Le cahier des charges impliquait la disponibilité totale, pour chacun des sites, de Spécialistes en :

- Chirurgie Traumatologique et Orthopédique
- Imagerie médicale (radiologie, scanner, IRM....)
- Stomatologie et ORL
- Dentisterie
- Ophtalmologie
- Cardiologie
- Neurologie
- Gynécologie
- Service d'Urgences
- Médecine Interne
- Services de Réanimation
- Chirurgie Générale

Cette permanence a été assurée à GRENOBLE par des spécialistes du CHU, de la Clinique des CEDRES et de la Clinique Mutualiste et à LYON par des spécialistes de l'Hôpital Edouard Herriot, de l'Hôpital Privé Jean Mermoz, du Centre Orthopédique SANTY et de l'Hôpital Sud.

Avant la fin prématurée de la saison, les actions "habituelles" avaient été assurées :

- Suivi des stages de sélection des équipes de jeunes.
- Contrôle des dossiers médicaux spécifiques pour les arbitres de Ligue :

Dr. Vincent NOLORGUES (jeunes arbitres).

Dr. Gérard SAEZ (arbitres seniors).

- Contrôle des dossiers médicaux spécifiques pour les joueurs et joueuses U 16 ans et U 17 ans sollicitant un sur classement en catégories supérieures (plus de 600 dossiers) et pour les joueurs sollicitant un "sous-classement" selon article 74 des RG de la F.F.F., Dr. Gérard SAEZ.

- Suivi du Pôle Espoirs Féminin :

Dr. Sophie DOIX, M. Serge ZAÏBET (kinésithérapeute).

- Suivi du Pôle Espoirs Garçons :

Dr. Laurent DUPERRON, M. YANIS BOURENANE (kinésithérapeute).

- Participations au B.M.F (Module Santé-Sécurité) à LYON :

Dr. Christian BERGER-VACHON.

Nous souhaitons à tous une prochaine saison sereine, dans le respect des règles et préconisations de la Commission Médicale Nationale pour une reprise d'activité sûre et protégée.

Le Président, Dr. Gérard SAEZ



## FEMINISATION

### Objectifs de la Commission :

- Elargir le réseau de femmes impliquées dans le football,
- Accompagner les femmes dans la prise de fonctions,
- Féminiser les instances des clubs,
- Féminiser l'encadrement féminin au sein des clubs,
- «Optimiser» la présence des femmes... autour des terrains

### Etats des lieux de la LAuRAFoot :

19 857	Pratiquantes (+ 9,87 %)
4 525	Dirigeantes (+ 1,82 %)
154	Educatrices
78	Arbitres
91	Présidentes de clubs
24 564	Licenciées au total

(avec actuellement plus de 200 000 licenciées au niveau national).

### Bilan Coupe du Monde féminine de la FIFA 2019 :

Un premier bilan est effectué en début de saison.

Malgré l'élimination de notre équipe nationale en ¼ de finale contre les Etats-Unis, le bilan CMF 2019 est plus que satisfaisant sur le plan organisationnel, sportif, populaire et médiatique.

### Quelques chiffres :

- Moyenne d'audience TV sur les matchs Equipe de France : 9,9 millions (11,8 pour FR/USA).
- 58 millions de téléspectateurs à travers le monde pour le match FR/ Brésil (record pour un match de football féminin).
- 57 900 spectateur à Lyon pour la finale USA/ NL.
- Un budget de 16,3 M€ dédié au football féminin pendant 18 mois (2018 -2019 dont 3 M€ de la FIFA).

Notre Région a connu un vif succès populaire avec nos deux villes hôtes:

- Grenoble a accueilli 4 matchs de poule et un 8ème de finale.
- Lyon a bénéficié des deux ½ finales et de la finale USA/NL.

Les résultats de l'étude sur l'impact environnemental et socio-économique de la Coupe du Monde féminine de la FIFA France 2019 montrent également un bilan positif.

La LAuRAFoot et sa Commission Régionale de Féminisation, ainsi que nos Districts ont participé à une vingtaine d'actions de promotion de la CMF FIFA 2019, à travers tout notre territoire.

Mais, en raison du Covid 19, et de manière plus générale, Il sera compliqué d'analyser les retombées réelles sur notre région, ainsi que l'impact sur l'Héritage 2020 -2021 du football féminin et la féminisation.

Néanmoins pour 2019-2020 nous observons une augmentation du nombre de licenciées féminines de notre Ligue (voir tableau ci-dessus).

### Les Actions 2019-2020 :

- «La Charte féminisation» LAuRAFoot 2020 :

Elaboration d'une Charte accompagnée d'une lettre pour aider les clubs.

Femmes dirigeantes et Clubs s'engagent sur des valeurs du sport, des règles de vie, un investissement.

Des fiches explicatives des différentes tâches :

- communication
- gestion
- animation sportive
- autre

Elle sera diffusée lors des réunions de rentrée des Clubs 2020-2021, ainsi qu'aux différentes Assemblées Générales, Districts et Ligue.

- «Mesdames Franchissez la Barrière» 2019 :

### Principe :

Dans le prolongement de la Journée Internationale des Droits des Femmes et dans le cadre du projet fédéral «Mesdames, franchissez la Barrière», la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et sa Commission régionale de Féminisation souhaitent récompenser et promouvoir l'implication des femmes actrices du football régional (dirigeantes, éducatrices, arbitres et déléguées).

Chacune de ces femmes pouvait venir accompagnée d'une femme non licenciée ayant la fibre football ou club.

Opération LAuRAFoot MFB initialement prévue dans le cadre du match de l'Equipe de France contre la Finlande le 30 avril 2020, n'a pas pu être organisée en raison des conditions sanitaires.

Cette opération n'existera plus en tant que telle la saison prochaine, une nouvelle formule devrait voir le jour.

- *MFB 2019 : Les Actions des Districts*

De nombreuses actions ont été programmées par les Districts et Clubs.

Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas toujours permis leurs organisations.

Ces opérations ont, pour certaines, pu se tenir, les autres ont été reportées ou annulées.

A noter quelques exemples de manifestations maintenues : avec les Districts de l'Ain, de l'Allier.

Ainsi que pour les clubs du Clermont Foot 63, de Rillieux, et bien d'autres, qui ont pu se tenir avant mi mars.

Celles du Cantal, Drome et Ardèche, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy de Dôme, Lyon Rhône, Savoie, Haute-Savoie sont reportées à la rentrée ou se tiendront sous une autre forme.

- Opération LAuRAFoot : "Ma Première Licence de Dirigeante" 2019-2020:

Dans le cadre de l'Héritage de la CMF 2019, la LAuRAFoot et son Conseil de Ligue ont validé l'Opération : "Ma Première Licence de Dirigeante".

Ainsi, et en partenariat avec chacun de nos clubs (1 700), et afin d'inciter les femmes à s'investir dans le football régional, la Ligue reverse au club le montant de la licence de la saison 2019 -2020.

Avec l'accord du Conseil de Ligue, cette opération devrait être reconduite pour la saison 2020 -2021.

Un courrier d'information sera envoyé par la Ligue aux clubs. Vous retrouverez les détails sur le site Internet de la Ligue après la rentrée.



- *L'Arbitrage féminin*

La CRF s'associe à la Commission Régionale de l'Arbitrage, afin d'appuyer avec elle, la politique fédérale de développement de l'Arbitrage féminin.

Un(e) référent(e) de l'Arbitrage féminin devrait rejoindre notre Commission pour la saison 2020-2021

Ainsi, nous associons la promotion de l'Arbitrage féminin à nos différentes actions et manifestations, et mettons en avant des actions comme celle du District de l'Ain du 26 janvier 2020, ou l'opération : les Mercredis de l'Arbitrage.

- *Actions diverses :*

- *Conférences et débats :*

Nicole CONSTANCIAS, Présidente de la Commission de Féminisation de la Ligue et des représentants de notre commission ont participé à différentes conférences, témoignages ou actions, en partenariat avec le CROS AURA et la Région AURA, sur la thématique du Sport au féminin, de la place de la Femme dans le sport ou de l'évolution du Football féminin ces dernières années.

- *Club des 100 femmes dirigeantes :*

Notre région compte une dizaine de femmes appartenant à ce programme de formation, d'accompagnement et de réflexion organisé par la LFA. Un séminaire s'est tenu en mars 2020 à Lille, nous permettant d'échanger avec d'autres femmes venues des différents Districts et Ligues de notre pays. Echanges très riches, créatifs et participatifs.

De plus une réunion de travail était programmée début avril à Lyon par la Commission Fédérale de Féminisation, en présence des Ligues LAuRAFoot, CORSE et MEDITERANEE. Elle est repoussée et sera reprogrammée sur la saison 2020-2021.

- La Commission, qui compte 12 membres, s'est réuni six fois sous forme de Commissions ou de Commissions restreintes. Une majorité de référents Districts ont participé à nos travaux, l'objectif de la rentrée étant une représentativité de tous nos Districts.

Une dernière réunion, début juillet, nous a permis de définir nos axes de travail, et de fixer la politique et les actions de la Commission de Féminisation de la LAuRAFoot en vue de la prochaine saison et des objectifs «Horizon 2020-2021».

La Présidente, Nicole CONSTANCIAS

## TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

La saison 2019/2020 fut chargée. L'aménagement du bureau de la CRTIS est terminé, la Commission travaille enfin dans de bonnes conditions.

### 1/ Bilan quantitatif :

Nous avons poursuivi l'effort commencé début 2015, ce qui porte le nombre d'actions sur la période 2015-2020 (classements terrains, demandes d'avis préalable,...) à environ 1362.

La Ligue dispose ce jour d'une bibliothèque d'environ 520 rapports de visites très illustrés qui donnent une bonne connaissance des terrains et des vestiaires. Ces rapports de visite sont disponibles dans l'onglet «document» de l'installation correspondante, sur FootClubs.

Ce bilan démontre à lui seul l'activité importante de la commission, activité à laquelle il faudrait ajouter l'ensemble des réponses, par courriel, faites aux clubs, aux mairies,... Une demande doit faire l'objet d'une réponse. Les visites de faisabilité et d'accompagnement des travaux sont en forte hausse.

### 1.1/Classement ou confirmation :

Arrêt de la Commission du 17 Mars au 8 Juin	
GAZON (3.4.5.6.Foot A11)	104
SYNTHETIQUE (4.5.6.Foot A11)	37
1.2/Avis préalable favorable	66

La Fédération à prolonger de six mois les installations en fin d'homologation.

La Commission a investi beaucoup de temps pour les compétitions nationales afin que les clubs disposent d'installations adaptées à leur niveau (Annecy N1, Rumilly N2, Hauts Lyonnais N3, Goal FC N2).

### 2/ Bilan qualitatif :

Composition de la Commission Régionale : 27 membres. Une commission restreinte de 7 membres, la seconde de 20 membres et les 7 répartis sur les 11 Districts.

Cette organisation permet un suivi et un rapprochement avec les collectivités locales et bien sûr les clubs, pour plus de conseils et d'accompagnements. Cette procédure facilite considérablement les demandes de subvention FAFA, par le retour aux collectivités des avis favorables des installations et des éclairages.

### 2.1/ Procédure informatique (RAPPEL) :

Aujourd'hui, tout le monde (Mairie, Ligue, Fédération,...) est équipé de moyens informatiques adaptés à la mise en place de procédures simples et rapides. Les dossiers complets sont envoyés par les mairies, par courriel, sur

la boîte mail des terrains. Ils sont vérifiés et ensuite envoyés à la CFTIS ou traités en interne, selon les cas, par un simple clic.

Les pièces transférées par internet, sous forme de DOCX, de PDF,... sont alors basculées directement dans l'onglet document de Foot2000.

Cette procédure a l'avantage d'être rapide, mais aussi et surtout de permettre traçabilité et consultations facilitées.

### ECLAIRAGES

Confirmations d'éclairage National : (Niveau 1-2-3-4)	153
Confirmations d'éclairage Régional : (Niveau 5)	289
Confirmations d'éclairage Régional : (Niveau Efoot11)	180
Confirmations d'éclairage Régional : (Niveau Entraînement)	26
Total	648

### GYMNASES

Classement	7
Eclairage gymnase	4

### CONCLUSION

La CRTIS est à la disposition des Clubs et des Collectivités locales pour tous nouveaux projets. Une étude préliminaire permet d'éviter de nombreuses erreurs préjudiciables à un classement conforme aux normes Fédérales. Ces erreurs coûtent très cher aux collectivités.

La Commission rappelle que les matchs doivent se dérouler sur des terrains classés par la Fédération Française de Football.

Sur la saison 2019/2020, par la volonté des membres de la commission et la demande de la Fédération que tous les terrains soient classés, le bilan est très satisfaisant.

Les processus peuvent être bien sûr améliorés, les classements des gymnases de Championnat de Ligue sont à jour. Les Gymnases de Championnat de District devront être classés sur la saison 2020/2021. Je fais confiance aux membres de la commission pour cela.

La CRTIS remercie les Clubs et les Collectivités pour leur excellent accueil réservé à ses membres lors de leurs visites.

Je remercie grandement tous mes collègues de la

commission et les services administratifs de la Ligue pour leur implication et le sérieux mis aux services des Clubs et de leurs collectivités.

Le Président, Roland GOURMAND



## STATUT des EDUCATEURS et ENTRAINEURS de FOOTBALL

La Commission s'est réunie 7 fois seulement cette saison suite au COVID.

8 juillet 2019 - 9 août 2019 - 23 septembre 2019 - 4 novembre 2019 - 16 décembre 2019 - 3 février 2020 - 29 juin 2020.

Elle a traité les désignations d'Éducateurs, les dérogations pour les clubs. Elle vérifie le suivi des bancs de touche dans toutes les catégories jeunes et adultes. Elle gère également l'obtention de l'équivalence B.E.F.

Le Président, Dominique DRESCOT

## FORMATION

En 2009 la F.F.F. a créé l'Institut de Formation du Football (I.F.F.), puis les Instituts Régionaux de Formation du Football (I.R.2 F), dans les 12 Ligues métropolitaines.

La LAuRAFoot se réjouit d'être la première ligue pour le nombre de formation délivrées aux éducateurs.

Une étude pour la recherche d'une meilleure homogénéité dans l'organisation de l'IR2F a été réalisée sous la houlette du Président BARBET, sans conclusion administrative jusqu'à ce jour. L'uniformité voulue par la F.F.F. se profile en terme financier et calendaire.

La réforme nationale de la formation professionnelle permet à la fédération de délivrer les diplômes professionnalisants, ce qui impose un contrôle qualité, réalisé courant juin pour notre ligue. La certification «QUALIOPI» nous a été accordée «sans réserve».

En début d'année civile le Conseil de Ligue a validé la mise en œuvre de 2 sessions de BMF en apprentissage, soit 48 candidats sur les sites de Ballaison (74) et Lyon (Tola Vologe).

Cette saison inédite dans les annales du foot ne s'est pas terminée le 13 mars pour les I.R.2.F. Les structures régionales ont dû répondre aux exigences fédérales en organisant les formations et surtout les évaluations pour l'ensemble des éducateurs inscrits en formation par des exercices théoriques transmis en visio-conférence pour chaque candidat, ce qui a permis l'aboutissement des sessions B.E.F et B.M.F. à l'identique des années précédentes.

En préambule des données chiffrées je souhaite féliciter l'ensemble des personnels de la ligue et des districts pour leur implication dans la mise en œuvre des épreuves finales et l'ensemble des stagiaires pour leur disponibilité et leur rapide adaptation à ce changement dans le mode d'évaluation.

Formation des éducateurs :

## DES :

	17 / 18	18 / 19	19 / 20
Candidats suivis	11	8	4
Candidats validés F.F.F.	11	8	4

BEF	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Nombre de dossiers recevables	67	55	66	70
Nombre de présents au test de sélection	62	52	63	68
Nombre d'admis en formation	43	24	30	28
Nombre de repositionnés (échec saisons précédentes)	7	10	9	10
Nombre de positionnement total	50	34	34	38
Nombre d'abandon	5	3	3	5
Nombre d'exclus	1	1	1	0
Nombre de candidats aux certifications	45	31	30	33
Nombre de candidats admis à l'issue de la session 1	24	11	10	19
Nombre de candidats admis à l'issue de la session 2	12	8	11	12
Nombre de candidats ayant validé partiellement				2
Nombre de candidats n'ayant validé aucune UC				0

## BEF :

VAE	Partie 1 déposée	Partie 1 recevable	Partie 2 déposée	Diplôme obtenu	Diplôme partiellement obtenu	Aucune UC obtenue
2017/2018	0	0	0	0	0	0
2018/2019	2	1	1	0	0	1
2019/2020	5	5	4	0	2	2

## BMF DISCONTINU :

	SAISON 2017-2018	SAISON 2018-2019	SAISON 2019-2020
Dossiers recevables	129	128	156
Présents aux T.S.	129	128	152
Admis en formation	101	88	117
Repositionnés	11	19	16
total au positionnement	112	107	133
Abandons	7	12	20
Exclusions	1	0	2
Candidats aux certifications	85	87	111
Candidats admis à l'issue de S1	53	64	82
Candidats admis à l'issue de S2	15	18	20
Candidats validés partiellement	7	2	9
Candidats ayant validé aucune UC	2	3	0
Adandons LYON - GRENOBLE	6	11	
Abandons Lyon			9
Abandons Grenoble			4
Abandons Clermont Ferrand	1	1	7

## BMF EN APPRENTISSAGE :

BMF APPRENTISSAGE	Durée	Saison(s)	Nombre de places conventionnées	Nombre d'apprentis en formation	Nombre d'abandons	Nombre d'exclusion	Nombre d'admis après la session 1	Nombre d'admis après la session 2	Nombre d'admis partiellement	Nombre n'ayant aucune UC obtenue
Sport Léman	1 saison	2017/2018	12	13	0	0	8	3	2	0
Sport Léman	1 saison	2018/2019	12	17	1	0	3	7	4	2
Sport Léman	1 saison	2019/2020	16	16	0	1	12	1	2	0
OL	2 saisons	2018/2019 - 2019/2020	12	8	1	2	5	0	0	0
FBBP01	2 saisons	2018/2019 - 2019/2020	8	4	0	0	4	0	0	0

VAE	Partie 1 déposée	Partie 1 recevable	Partie 2 déposée	Diplôme obtenu	Diplôme partiellement obtenu	Diplôme non obtenu
2017/2018	5	5	4	2	1	1
2018/2019	5	5	4	1	3	0
2019/2020	8	6	6	6	0	0

*FORMATION CONTINUE :*

7 sessions, dont 3 en périodes de vacances scolaires.  
134 éducateurs ont participé, soit une moyenne de 19 stagiaires par session.

91.8% des participants se sont déclarés satisfaits des thèmes choisis.

**FORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

- 1 module CFPA (Préparation Athlétique)
- 1 certification CFGB
- 1 module Futsal initiation
- 2 modules Futsal Entraînement
- 1 certification Futsal Perfectionnement
- 1 module sécurité
- 1 module foot handicap
- 2 modules Animatrice Fédérale
- 1 module U11 à destination des joueuses du Pôle Espoirs Féminin
- 4 formations «Foot à l'Ecole»
- 1 session «Habilitation tuteurs»
- 2 sessions «Habilitation Formateurs»

**Formation initiale Arbitre :**

17 sessions de formation réparties sur 7 Districts pour 313 stagiaires.

**Formation des dirigeants :**

- 2 sessions «Réagir face à un conflit» : 31 personnes.
- 1 session «Mobiliser et animer une équipe au service du projet» : 7 personnes.
- 1 session «Découvrir la méthodologie de projet» : 7 personnes.

L'ensemble de l'équipe remercie les éducateurs de la ligue, des districts, des clubs qui participent à la réussite des stages.

Félicitations et remerciements à Elise PONCET, Magali DOMINATI et Gaëlle CARTELLI, pour leur implication à la cause de la formation.

Le Président, Paul MICHALLET

# RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE LIGUE ET/OU LE BUREAU PLENIER DU FAIT DU CORONAVIRUS ENTRE LE 13/03/2020 ET LE 15/07/2020 DANS L'INTERET DU FOOTBALL REGIONAL

## Communiqué Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 16/04/2020

Lyon, le 17 avril 2020

Vu les annonces faites par le Président de la République le 13 avril, le COMEX de la FFF du 16 avril a décidé d'arrêter définitivement les compétitions amateurs (hormis le NAT 1 et la D1 féminine) et, écartant dès le départ l'idée d'une saison blanche, a défini les modalités d'établissement des classements, des montées et des descentes pour les championnats nationaux, régionaux et de district (voir communiqué officiel de la FFF [en cliquant ici](#)). Le Bureau Plénier du même jour en a pris acte. Pour les compétitions régionales et de district, la décision fédérale est que toutes les montées prévues par les règlements de chacun seront conservées alors que les descentes seront limitées à une descente sportive par poule pour atténuer l'impact sportif de cet arrêt prématuré.

Dans le souci prioritaire de préserver la santé de tous et avec un confinement prolongé au minimum jusqu'au 11 mai, il était en effet illusoire d'imaginer que les compétitions pourraient reprendre correctement. Et si par bonheur, quelques dates devaient être de nouveau disponibles en juin, autant que les clubs puissent en bénéficier à leur échelle pour organiser d'éventuelles manifestations.

La force de ces mesures, c'est qu'elles seront appliquées de façon uniforme sur l'ensemble du territoire fédéral, assurant ainsi l'équité sportive d'une ligue à l'autre.

Nous le savons, elles seront favorables à certains, défavorables à d'autres, voire les deux concernant différentes équipes au sein d'un même club !

**Nous vous remercions par avance de votre compréhension dans leur application, car vous savez qu'il s'agit de décisions exceptionnelles prises dans des circonstances exceptionnelles.**

Nous reviendrons donc vers vous dans les prochaines semaines pour publier les classements, montées et descentes des différents championnats régionaux arrêtés à la date de la suspension initiale des compétitions le 13 mars, après l'aboutissement bien sûr des procédures réglementaires et disciplinaires en cours (une quinzaine de dossiers) et l'application des règlements généraux, sportifs, disciplinaires ou financiers nécessaires à leur élaboration. Les 11 districts de la LAuRAFoot en feront de même.

Le déséquilibre créé par la limitation à une seule descente par poule de la R1 jusqu'aux dernières divisions de district va certainement nécessiter une adaptation du nombre et de la composition des poules (nombre d'équipes) dans nos différents championnats. Le Conseil de Ligue et les Comités Directeurs de District seront donc amenés à prendre, comme le prévoient les textes, un certain nombre de décisions conservatoires dans l'intérêt du football régional et départemental.

Pour ce qui concerne la LAuRAFoot, et comme le Bureau Plénier a décidé d'annuler l'Assemblée Générale prévue le 27 juin dans la mesure où il aurait été impossible de la tenir dans de bonnes conditions, il vous en sera rendu compte lors de l'AG d'octobre qui elle est maintenue à la date prévue du 24 octobre.

Dans le même temps, la FFF a confirmé la mise en place d'un Fond National de Solidarité à destination des clubs amateurs et devrait prochainement en préciser le montant et les modalités d'affectation et d'utilisation.

Ce fond, qui sera abondé de façon importante par vos ligue et districts, constituera une aide non négligeable au redémarrage du football dans vos clubs la saison prochaine.

Nous savons pouvoir compter sur votre coopération dans l'intérêt du football régional et pour surmonter cette bien difficile épreuve.

Bien sportivement à vous.

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot, le 17 avril 2020.



## Communiqué

### Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 04/05/2020

Lyon, le 4 mai 2020

Réuni conformément à son calendrier le 4/5/20, le Bureau Plénier a pris ses premières décisions concernant l'architecture des compétitions régionales pour la saison 20/21 et pris acte des premières montées vers le niveau fédéral ou premières descentes vers les districts décidées par sa Commission des Compétitions ([voir tableaux annexés](#)).

En effet, la décision du Comex limitant les descentes à une par poule aux niveaux régionaux et départementaux, les compétitions régionales ont dû être adaptées à un nombre accru d'équipes par poule.

De même, l'arrêt prématuré des rencontres au 13/3, puis définitif au 16/4, parfaitement nécessaires pour les raisons sanitaires que chacun connaît, obligent à établir des classements avec un nombre incomplet et parfois différent de journées disputées, et à départager des équipes qui n'auraient pas dû l'être si les championnats étaient allés à leur terme.

Par ailleurs, certaines procédures disciplinaires, réglementaires ou d'appel sont encore en cours et peuvent avoir des conséquences sur les classements.

Ce qui explique que les décisions prises tant sur la composition des poules par niveau que pour les montées et descentes, sont à ce jour partielles et seront complétées et examinées lors du Bureau Plénier du 25/5 et-ou du Conseil de Ligue du 2/6.

Certains choix ont également été dictés par la volonté de revenir au plus vite à une situation plus normalisée dès la saison 21/22, dont les modalités seront discutées lors de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 24 octobre 2020.

Par ailleurs, le Bureau Plénier a décidé :

- de la réouverture de l'accueil téléphonique de la Ligue à compter du 18/5/20 sur les sites de Lyon et Cournon au 04/72/15/30/30 (pas d'accueil physique pour l'instant). La Ligue peut toujours être également contactée par mail sur [ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr) ;

- qu'aucune licence délivrée après le 28/2/20 ne sera facturée aux clubs dans les relevés à venir du fait de l'interruption des compétitions au 13/3/20 et de leur arrêt définitif au 16/4/20.

Enfin, le Bureau Plénier a pris note avec satisfaction de l'état d'avancement des travaux entre la FFF, les ligues et les districts quant à la mise en place du Fond National de Solidarité du Football destiné au redémarrage de tous les clubs amateurs lors de la prochaine saison 20/21. Le montant de ce fond et ses modalités d'attribution et d'utilisation seront prochainement précisés.

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot, le 4 mai 2020.



## Annexe au communiqué Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 04/05/2020

### CHAMPIONNATS

#### 1° SENIORS MASCULINS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	Création d'une 3è poule 3*12	R1	2*14 (*)
R2	5*12	R2	5*12
R3 cas 1 (#)	Création d'une 11è poule : 10*12 et 1*13	R3	10*12 (*)
R3 cas 2 (#)	Création d'une 11è poule : 9*12 et 2*13		(*) A débattre lors de l'AG de ligue d'octobre 2020

(#) selon nombre de descentes de N3 en R1

#### 2° CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*8 et 1*9 Ou 2*10 si Montées R2	R1	2*10
R2	Attente précisions COMEX	R2	Attente précisions COMEX

#### 3° CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13	R1	1*12
R2	1*10 et 1*11	R2	2*10

(avec 5 montées de district)

**4° CHAMPIONNATS JEUNES****a) U15**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1 Niveau A	1*11	R1 Niveau A	1*10
R1 Niveau B	2*11	R1 Niveau B	2*10
R2	5*11 (*)	R2	5*10

(\*) avec 1 montée district supplémentaire hors District de Lyon et Rhône qui bénéficie déjà de 2 montées

**b) U16**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	2*14	R1	2*12
R2	4*13	R2	4*12

**c) U18**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13 1*14	R1	2*12
R2	4*14 1*13	R2	5*12 Puis débat AG octobre 2020 pour saisons ultérieures

Manquent :

U14, U20 et U18 Fem.

A voir lors d'un prochain Bureau Plénier ou Conseil de Ligue

**DESCENTES R3 SENIORS MASCULINS VERS DISTRICTS (\*)**

Poules	Club	District
A	US Brioude 2	Haute-Loire
B	CS Pont du Château 2 (*)	Puy de Dôme
C	Ytrac FC 2	Cantal
D	Moulins Yzeure Foot 3	Allier
E	US Nantua	Ain
F	Seynod ES	Haute-Savoie Pays de Gex
G	Rhodia Péage	Drôme Ardèche
H	Portes Cévennes (*)	Drôme Ardèche
I	Grenoble Villeneuve	Isère
J	Chambon Feug. Algériens	Loire

## ACCESSIONS FEDERALES (\*)

Accède en N2 : GFA Rumilly Vallières (selon critères de départage FFF)

Accèdent en N3 : AC SP Moulins Foot, Thonon EGG FC, Velay FC (selon critères de départage N3)

Accède en CN 19 : Clermont Foot 63

Accèdent en CN 17 : Lyon Duchère AS, Andrézieux Bout. FC

Accède en D2 Futsal : Néant

Accède en D2 Fem : En attente

Accède en CN19 Fem : Non déterminé à ce jour (attente précisions COMEX)

**(\*) Informations données sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir.**



## Communiqué

### Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 25/05/2020

Lyon, le 25 mai 2020

Réuni conformément à son calendrier le 25/5/20, le Bureau Plénier a pris connaissance des décisions complémentaires du Comité Exécutif de la F.F.F. du 11 mai 2020 relatives à l'arrêt définitif des compétitions en raison de l'épidémie de Covid-19 et notamment celle concernant les Compétitions en plusieurs phases :

*<< Lors de sa réunion du 16 avril 2020, le Comité Exécutif a décidé que pour les compétitions en plusieurs phases, il n'y aurait ni accessions, ni relégations, ni champions et que chacune de ces épreuves, en 2020 / 2021, serait donc composée des mêmes équipes qu'en 2019 / 2020, du fait que la dernière phase soit n'avait pas débuté soit n'avait compté que quelques matchs.*

*Au regard des observations remontées à la F.F.F. par les Ligues et les Districts et compte-tenu de la spécificité de leurs épreuves, il est finalement décidé de ne pas faire d'exception pour les compétitions en plusieurs phases et donc d'appliquer la règle suivante :*

- si la moitié au moins des matchs de la phase dans laquelle l'on se trouvait au 13 mars 2020 a été disputée, le classement à prendre en compte est celui de ladite phase arrêté au 13 mars 2020,*
- à défaut, le classement à prendre en compte est celui arrêté à l'issue de la phase précédente,*
- le classement devra se faire au quotient (nombre de points / nombre de matchs) lorsque toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs.*

*Sur la base du classement devant être pris en compte selon la règle ci-dessus, il est procédé aux montées réglementaires et à une seule descente, comme pour tous les autres championnats des Ligues et des Districts. >>*

Le Bureau a ainsi pu compléter ses premières décisions concernant l'architecture des compétitions régionales pour les saisons 20/21 et 21/22 et pris acte de nouvelles montées et descentes décidées par sa Commission des Compétitions pour la prochaine saison ([voir tableaux annexés](#)).

Le Bureau rappelle que ces classements, montées, descentes, quelquefois issus de départages entre des équipes à égalité dans une même poule ou dans des poules différentes d'un même niveau ont été effectués selon sa décision du 4/5/20 qui précise :

<< Le Bureau Plénier,

- Vu l'arrêt prématuré des compétitions régionales décidé par le Comex de la FFF du 16/4/20,
- Constatant que les règlements actuels de la LAuRAFoot ne prévoient pas (et pour cause, vu les circonstances) tous les cas de figure en matière de classements, montées, descentes et de départage des équipes à égalité,
- Constatant que leur application partielle conduirait à rompre l'équité de traitement qui doit prévaloir en matière sportive entre les différentes compétitions régionales, les différents niveaux de ces mêmes compétitions et les différentes poules d'un même niveau,
- Demande donc à sa Commission des Compétitions de faire application des dispositions adoptées par le même Comex de la FFF du 16/4/20 (et celles éventuellement à venir) en matière de classements, de montées, de descentes ou de départage d'équipes à égalité de classement dans une même poule ou à égalité de classement dans différentes poules d'un même niveau,
- Et ce pour l'ensemble des compétitions régionales.>>

Certaines descentes du niveau fédéral et certains classements restent encore à confirmer, notamment du fait de procédures en cours, ce qui explique que les décisions prises pour les montées et descentes, bien que quasi-définitives, devront être complétées et finalisées lors du prochain **Conseil de Ligue qui, de ce fait, a été décalé du 2 au 6 juin.**

Par ailleurs, le Bureau Plénier rappelle ou précise :

- Que le Comex du 11/5/20 a également statué sur les suspensions à temps : en effet, l'arrêt définitif des compétitions génère une situation inéquitable entre :
  - o d'une part, les licenciés actuellement suspendus en nombre de matchs, qui devront attendre la reprise des compétitions pour pouvoir commencer ou finir de purger leur suspension, puisque la purge d'une suspension ne peut avoir lieu qu'à l'occasion de rencontres effectivement jouées,
  - o d'autre part, les licenciés faisant actuellement l'objet d'une suspension à temps (c'est-à-dire une suspension exprimée en nombre de mois, voire d'années, et non en nombre de matchs) ceux-ci purgeant leur suspension malgré l'arrêt des compétitions.

Le Comité Exécutif, après avoir envisagé plusieurs pistes et examiné leurs avantages et inconvénients respectifs, a pris la décision suivante : << la période allant du 13 mars 2020 au 30 juin 2020 ne sera pas incluse dans la purge de toute suspension à temps, quel que soit son quantum et quelle que soit la date à laquelle elle a été prononcée, lorsque l'exécution de la suspension devait avoir lieu, en tout ou partie, pendant ladite période.

Ainsi pour une telle suspension, la purge débutera au 1er juillet 2020 ou bien redémarrera à compter du 1er juillet 2020 pour la durée de la suspension qui restait à purger au 13 mars 2020.>>

Pour la mise en oeuvre de cette décision, il appartiendra donc à chaque instance (Ligue et Districts pour ce qui nous concerne), en lien avec la commission qui avait prononcé la suspension, de modifier la date de fin des suspensions concernées et de prévenir le licencié suspendu et son club de la nouvelle date de fin de la suspension.

- Que l'accueil téléphonique de la Ligue a été réouvert à compter du 18/5/20 sur les sites de Lyon et Cournon au 04/72/15/30/30 (pas d'accueil physique pour l'instant). La Ligue peut toujours être également contactée par mail sur [ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr)

Enfin, le Bureau Plénier se réjouit de la nomination d'Aurélien Petit au titre d'arbitre Fédéral 1, portant ainsi à 5 le nombre d'arbitres de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes évoluant au plus haut niveau des championnats professionnels à savoir la Ligue 1. Il le félicite pour cette belle promotion.

BP/LAuRAFoot, mai 2020



## Annexe au communiqué Bureau Plénier de la L'AuRAFoot du 04/05/2020

Modifiée et complétée par le Bureau Plénier de la L'AuRAFoot du  
25/05/2020 (en rouge les compléments)

### CHAMPIONNATS

#### 1° SENIORS MASCULINS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	Création d'une 3 <sup>e</sup> poule 3*12	R1	2*14 (*)
R2	5*12	R2	5*12
R3 cas 1 (#)	Création d'une 11 <sup>e</sup> poule : 10*12 et 1*13	R3	10*12 (*)
R3 cas 2 (#)	Création d'une 11 <sup>e</sup> poule : 9*12 et 2*13		(*) A débattre lors de l'AG de ligue d'octobre 2020

(#) selon nombre de descentes de N3 en R1

#### 2° CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*10 et 1*11	R1	2*10
R2	4*8	R2	4*7

(Avec 8 montées de district)

#### 3° CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13 (ou 1*12) (#)	R1	1*12
R2	1*10 et 1*11 (ou 2*10) (#)	R2	2*10

(Avec 5 montées de district)

(#) selon projet de rapprochement de clubs

**4° CHAMPIONNATS JEUNES****a) U15**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1 Niveau A	1*11	R1 Niveau A	1*10
R1 Niveau B	2*11	R1 Niveau B	2*10
R2	5*11 (*)	R2	5*10

(\*) avec 1 montée district supplémentaire hors District de Lyon et Rhône qui bénéficie déjà de 2 montées

**b) U16**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	2*14	R1	2*12
R2	4*13	R2	4*12

**c) U18**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13 1*14	R1	2*12
R2	4*14 1*13	R2	5*12 Puis débat AG octobre 2020 pour saisons ultérieures

**d) U14**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1 Niveau A	1*11	R1 Niveau A	1*10
R1 Niveau B	2*11	R1 Niveau B	2*10

**e) U20**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13	R1	1*12
R2	Maximun : 3*13	R2	3*12

**f) U18F**

- Le championnat est ouvert aux équipes U18 féminines évoluant à 11
- Les équipes doivent obtenir l'approbation de leur district et de la Commission Régionale des Compétitions pour s'engager.
- Plafonné à 5 groupes de 7 ou 8 équipes
- Cf. le Règlement du Championnat Régional U18 F applicable pour la saison 2020/2021

## ACCESSIONS FEDERALES (\*)

Accède en N2 : GFA Rumilly Vallières  
Accèdent en N3 : AC SP Moulins Foot, Thonon EGG FC, Velay FC  
Accède en CN 19 : Clermont Foot 63  
Accèdent en CN 17 : Lyon Duchère AS, Andrézieux Bout. FC  
Accède en D2 Futsal : Néant  
Accède en D2 Fem : Le Puy Foot 43 Auv.  
Accède en CN19 Fem : O. Valence

## COMPETITIONS REGIONALES (\*)

### 1° SENIORS MASCULINS (\*)

**Montées de R2 en R1** : les premiers de chacune des 5 poules de R2 + certains des meilleurs seconds pour arriver à  $3 \times 12 = 36$  équipes (selon nombre final de descentes de N3 vers R1) :

ACCEDENT POUR L'INSTANT EN R1 : Lempdes Sports – Firminy Inersport – Villefranche FC (B) – Seyssinet AC – FC Annecy(B) – Cébazat Sports – FC Lyon Football – Vénissieux FC – Misérieux Trevoux AS.

**Descentes de R1 en R2** : 1 (une) le dernier de R1 poule B, le club de St Georges les Ancizes ayant demandé à descendre de R1 poule A en R3 :

DESCEND EN R2 : US Montélimar.

DESCEND EN R3 : St Georges les Ancizes.

**Montées de R3 en R2** : les premiers de chacune des 10 poules de R3 + certains des meilleurs seconds pour arriver à  $5 \times 12 = 60$  équipes (selon nombre final de descentes de N3 vers R1) :

ACCEDENT POUR L'INSTANT EN R2 : Issoire US – Lapalisse AA- Ent Nord Lozère – US Monistrol – CS Neuville – Manival St Ismier – FC Chabeuil – AS Montchat Lyon – O St Genis Laval – Et S Trinité Lyon – Retournac Sports – Châtel Guyon FC – O. St Marcellin

**Descentes de R2 en R3** : les derniers de chacune des 5 poules de R2 :

DESCENDENT EN R3 : Vic le comte US – UJ Clermontoise – L'Etrat la Tour – Cruas SC – Charvieu Chavagneux.

**Montées de Districts en R3** : 30 montées. La R3 sera composée de  $9 \times 12 + 2 \times 13$  ou  $10 \times 12 + 1 \times 13$  poules selon nombre final de descentes de N3 vers R1, soit 133 ou 134 équipes :

LISTE DES 30 ACCEDANTS A FOURNIR PAR LES DISTRICTS

**Descentes de R3 en Districts** : les derniers de chacune des 10 poules de R3 (déjà communiqués).

## **2° CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS (\*)**

### **a) Accèdent en R1F**

**Le premier de chaque poule sur le classement arrêté au terme de la 1<sup>ère</sup> phase (PV COMEX du 11 Mai 2020)**

- **Poule A : Domérat AS**
- **Poule B : Caluire Foot Filles 1968**
- **Poule C : Chilly Et. S**
- **Poule D : St Martin en haut AS**

### **b) Descendent en R2F**

- **Poule A : Esp Ceyrat**
- **Poule B : Ev S Genas Azieuv**

### **c) Descendent en district (mails de non-engagements en ligue 20/21)**

- **Esp Ceyrat**
- **FC Billom**

## **3° CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS**

### **a) Descend en Futsal R2 :**

**Le dernier de la poule de R1 Futsal**

- **Vie et Partage**

### **b) Accèdent en Futsal R1 :**

**Les premiers de chaque poule de R2 Futsal**

- **Vaulx en Velin FC**
- **RCA Futsal**

### **c) Descendent en district :**

**Les derniers de chaque poule de R2 Futsal**

- **Futsal Andrézieux**
- **Valence FC**

## **4° CHAMPIONNATS JEUNES (\*)**

### **• U 20 R1**

**Accession en R3 : Grenoble Foot 38**

**Rétrogradation de CN 19 : Le Puy Foot 43**

**Rétrogradation en U20 R2 : AS St Priest**

- U 20 R2

Accessions en U20 R1 : MDA – US Millery Vourles – Es Manival  
Rétrogradations en district : St Marcellin OI – Oyonnax PVFC – GFA  
Rumilly/Vallières 74

- U 18 R1

**Rétrogradations de CN 17 : Grenoble Foot 38 – AS Montferrand – Montluçon Football**

Rétrogradations en U18 R2 : FC Lyon – Cournon FC – Grenoble Foot 38 (B)  
AS Montferrand (B) – Montluçon Football (B)

- U 18 R2

Accessions en U18 R1 : Roannais Foot 42 – FC Vaulx en Velin – Oullins CASCOL  
Moulins Yzeure Foot – US Issoire  
Rétrogradations en district : US Davezieux – Firminy Inersport – Grpt Jeunes de  
l'Avant Pays Savoyard – FC Commentry – CS Arpajon

- U16 R1

Rétrogradations en U16 R2 : As Domérat – Rhône Crussol 07

- U16 R2

Le premier de chaque poule accède ainsi que les 2 meilleurs seconds des 4 poules  
pour obtenir en U16R1, 2 poules de 14.  
Accessions en U16 R1 : DOMTAC – Grenoble Foot 38 (B) – Olymp de St Etienne  
Roannais Foot 42 – Cluses Scionzier FC - Thonon Evian  
Grand Genève FC

Rétrogradations en district : Sauveteurs Brivois – CS Neuville – Annemasse /Gaillard  
– Us Suc et Lignon

- U15 R1 Niveau 1

AS St Etienne termine à la 1<sup>ère</sup> place  
Rétrogradation en U15 R1 Niveau B : Roannais Foot 42

- U15 R1 Niveau B

Accessions en U15 R1 Niveau A : Grenoble Foot 38 – FC Andrézieux Bouthéon  
Rétrogradations en U15 R2 : O. St Genis Laval – Us Monistrol sur Loire

- U15 R2

Accessions en U15 R1 Niveau B (sous réserve de l'inscription d'une équipe U14) : FC  
Echirolles – Oullins CASCOL – O. de St Etienne – US Brioude – FC Cournon

Rétrogradations en district : UF Belleville St Jean d'Ardières – AS de St Genis  
Ferney Crozet – AS Misérieux Trévoux – Sauveteurs Brivois –GJ Vallée de la Veyre.

**(\*) Informations données sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir.**



## Communiqué

### Conseil de Ligue de la LAuRAFoot du 06/06/2020

Réuni conformément à son calendrier le 6/6/20, le Conseil de Ligue a pris connaissance avec satisfaction de la mise en place annoncée par le Comex de la FFF du 4/6/20 du Fonds National de Solidarité du Football, abondé par la FFF, les ligues régionales et les districts à destination de tous les clubs amateurs.

#### I/ Fonds National de Solidarité :

Ce fonds de 30 M€ qui vient en supplément des aides déjà accordée chaque saison au football amateur comprendra notamment :

- Une aide de 10€ par licencié (en fonction du nombre de licenciés du club connu au 1/3/20). Ce qui signifie par exemple que sur simple demande, un club de 200 licenciés se verra accorder une aide de 2000€. La moitié de cette aide (soit 5€ par licencié) sera créditée sur le **compte Ligue du club**, et viendra en déduction des sommes à devoir à la ligue pour l'achat des licences 20/21. L'autre moitié (soit 5€ par licencié voire un peu plus pour certains districts qui prévoient un accompagnement complémentaire) sera créditée sur le **compte club du District** et viendra en déduction par exemple des cotisations et engagements à devoir au district pour la saison prochaine.
- Une dotation en ballons pour tous les clubs de moins de 100 licenciés.

Ces actions seront par ailleurs complétées par un accompagnement spécifique des clubs nationaux (N2/N3 et D2 Fém.).

Le Conseil de Ligue rappelle également que le Bureau Plénier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football avait d'ores et déjà décidé :

1. Que tout club qui aurait des difficultés pour régler les sommes dues à la ligue selon le relevé N°3 peut demander à bénéficier d'un échéancier qui sera automatiquement accordé à [comptabilite@laurafoot.fff.fr](mailto:comptabilite@laurafoot.fff.fr) ;
2. Que toutes les licences délivrées après le 28/2 et n'apparaissant pas sur le relevé N° 3 ne seront pas facturées aux clubs, y compris les frais de changement de club.

### II/ Autres

Approuvant par ailleurs les Procès-Verbaux de ses précédents Bureaux Pléniers, le Conseil de Ligue a apporté quelques corrections mineures à l'architecture de ses compétitions régionales pour la saison 20/21 (\*) et annoncera la composition des différentes poules d'ici la fin du mois de juin après concertation avec les districts.

(\*) voir annexe

Prenant ensuite connaissance du calendrier modifié de la Coupe de France également adopté par le Comex du 4/6/20 prévoyant le 3e tour de la Coupe de France le 20 septembre, le Conseil de Ligue a demandé à sa commission des compétitions de proposer au prochain Bureau Plénier du 22/6 un projet de calendrier pour la saison 20/21 avec un début des championnats régionaux qui pourrait ainsi intervenir le 27/9. Dans ces conditions, les 2 premiers tours de la Coupe de France se dérouleront les 6 et 13 septembre 2020.

Ces précisions ayant été apportées, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de football ouvrira donc ses inscriptions en Coupe de France dès le lundi 8/6 et la limite des engagements a été fixée au 20/7/2020.

Enfin, vu les préoccupations financières bien légitimes de la Ligue, des Districts et des Clubs en cette période de non-reprise du football, le centenaire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de football prévu le samedi 3 octobre sera jumelé avec l'Assemblée Générale de la Ligue le 24/10/20, évitant ainsi un double déplacement.

CL/LAuRAFoot, juin 2020

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
DE FOOTBALL

## Annexe au communiqué

adopté par le Conseil de Ligue du 06/06/2020

### CHAMPIONNATS

#### 1° SENIORS MASCULINS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	Création d'une 3è poule 3*12	R1	2*14 (*)
R2	5*12	R2	5*12
R3 cas 1 (#)	Création d'une 11è poule : 10*12 et 1*13	R3	10*12 (*)
R3 cas 2 (#)	Création d'une 11è poule : 9*12 et 2*13		(*) A débattre lors de l'AG de ligue d'octobre 2020

(#) selon nombre de descentes de N3 en R1

#### 2° CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*10 et 1*11	R1	2*10
R2	4*8	R2	4*7

(Avec 8 montées de district)

#### 3° CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*14 ou 1*13 (#)	R1	1*12
R2	2*10	R2	2*10

(Avec 5 montées de district)

(#) selon projet de rapprochement de clubs

**4° CHAMPIONNATS JEUNES****a) U15**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1 Niveau A	1*11	R1 Niveau A	1*10
R1 Niveau B	2*11	R1 Niveau B	2*10
R2	5*11 (*)	R2	5*10

(\*) avec 1 montée district supplémentaire hors District de Lyon et Rhône qui bénéficie déjà de 2 montées

**b) U16**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	2*14	R1	2*12
R2	4*13	R2	4*12

**c) U18**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13 1*14	R1	2*12
R2	4*14 1*13	R2	5*12 Puis débat AG octobre 2020 pour saisons ultérieures

**d) U14**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1 Niveau A	1*11	R1 Niveau A	1*10
R1 Niveau B	2*11	R1 Niveau B	2*10

**e) U20**

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13	R1	1*12
R2	Maximun : 3*13	R2	3*12

**f) U18F**

- Le championnat est ouvert aux équipes U18 féminines évoluant à 11
- Les équipes doivent obtenir l'approbation de leur district et de la Commission Régionale des Compétitions pour s'engager.
- Plafonné à 5 groupes de 7 ou 8 équipes
- Cf. le Règlement du Championnat Régional U18 F applicable pour la saison 2020/2021

**(\*) Informations données sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir.**



## Communiqué

### Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 22/06/2020

Lyon, le 23 juin 2020

Réuni le 22 juin conformément à son calendrier, le Bureau Plénier a tout d'abord pris connaissance avec satisfaction des récentes décisions du gouvernement visant à autoriser à nouveau **la pratique des sports collectifs à compter du 22 juin et la réouverture des stades à compter du 11 juillet.**

Il attire néanmoins l'attention des clubs sur le fait que cette nouvelle étape dans le déconfinement est soumise à « des mesures de prévention adaptées ». Il convient donc de se référer aux guides qui ont déjà été distribués par la FFF auprès de tous les clubs et qui seront adaptés au fur et à mesure de l'évolution des protocoles sanitaires afin d'éviter toute reprise précipitée.

Le Bureau Plénier a par ailleurs pris acte de la **décision du Conseil d'Etat du 11/6/20** validant les dispositions prises par le COMEX de la FFF suite à l'arrêt des compétitions amateurs 19/20 et notamment, celles permettant d'établir les classements, les montées, les descentes et les règles de départage des équipes à égalité.

Cette décision est venue conforter l'architecture des compétitions régionales adoptée par les Bureaux précédents et le Conseil de Ligue du 6/6/20, et a permis au Bureau Plénier du jour selon les informations dont il disposait de recenser le nombre d'équipes figurant dans ces compétitions, dans leurs différents niveaux (\*) et de procéder à quelques ajustements. Ainsi :

#### 1/ SENIORS MASCULINS

En R1 : 3 poules de 12 équipes soit 36 équipes – 36 équipes recensées.

En R2 : 5 poules de 12 équipes soit 60 équipes – 60 équipes recensées.

En R3 : 11 poules, 9 poules de 12 et 2 poules de 13 équipes soit 134 équipes – 134 équipes recensées.

#### 2/ SENIORS FEMININS

En R1 : 1 poule de 10 et 1 poule de 11 équipes soit 21 équipes – 21 équipes recensées.

En R2 : 4 poules de 8 équipes soit 32 équipes – 30 équipes recensées auxquelles il faut rajouter la descente d'Evian-Thonon-Grand-Genève F.C. du CN19 féminin (Yzeure Foot Féminin ayant décliné) soit 31 équipes recensées.

### 3/ SENIORS FUTSAL

En R1 : 1 poule de 13 ou 14 équipes – 13 équipes recensées (attention : appel en cours en FFF).

En R2 : 2 poules de 10 équipes soit 20 équipes – 18 équipes recensées avec une 2<sup>e</sup> montée du District de Lyon et du Rhône (actée). En attente d'une éventuelle 2<sup>e</sup> montée supplémentaire de 2 autres districts (sollicités).

Attention : il convient de disposer d'un gymnase de niveau 3 minimum pour évoluer en Futsal R1 et de niveau 4 pour le Futsal R2. Ces règles devront impérativement être respectées avant la reprise des championnats sous peine de voir les équipes concernées évoluer au niveau inférieur.

### 4/ CHAMPIONNATS DE JEUNES

#### U20 :

En R1 : 1 poule de 13 équipes – 12 équipes recensées (pas d'engagement du Puy Foot 43 suite à sa descente de CN19) donc 1 poule de 12.

En R2 : 3 poules de 13 équipes maximum soit 39 équipes – 35 équipes recensées, restent éventuellement 4 places à examiner parmi les demandes reçues (et accord des districts concernés).

#### U18 :

En R1 : 1 poule de 13 et 1 poule de 14 équipes soit 27 équipes – 26 équipes recensées auxquelles il faut rajouter le Clermont Foot 63 qui souhaite garder sa place en parallèle de son accession en CN19 soit 27 équipes recensées.

En R2 : 4 poules de 14 et 1 poule de 13 équipes soit 69 équipes – 66 équipes recensées donc 4 poules de 13 et 1 poule de 14. Vu les évolutions déjà à l'étude pour ce championnat, il n'y aura pas d'examen des demandes reçues.

#### U16 :

En R1 : 2 poules de 14 équipes soit 28 équipes – 26 équipes recensées auxquelles il faut rajouter le Sporting club de Lyon (Ex-Duchère) et le FC Andrézieux Bouthéon qui souhaitent garder leur place en parallèle de leur accession en CN17 soit 28 équipes recensées.

En R2 : 4 poules de 13 équipes soit 52 équipes – 45 équipes recensées donc plutôt 4 poules de 12 et restent éventuellement 3 places à examiner parmi les demandes reçues (et accord des districts concernés).

#### U15 :

En R1 niveau A : 1 poule de 11 équipes - 11 équipes recensées.

En R1 niveau B : 2 poules de 11 équipes soit 22 équipes – 22 équipes recensées.

En R2 : 5 poules de 11 équipes soit 55 équipes – 54 équipes recensées dont 1 montée supplémentaire du District de l'Isère (actée). Reste éventuellement 1 place à examiner parmi les demandes reçues (et accord du district concerné).

**U14 et U18F** : seront examinés ultérieurement.

**Les compositions de ces différentes poules** seront étudiées avec les représentants des 11 districts lors d'une prochaine réunion prévue à cet effet, pour être entérinées par le Conseil de Ligue du 10/7.

Par ailleurs le Bureau Plénier a examiné le **calendrier** proposé par sa Commission des Compétitions et a d'ores et déjà adopté les dates de début et de fin des **championnats régionaux masculins seniors et jeunes**.

Ainsi :

- Le championnat **N3** reprendra le **weekend des 29 et 30 août** pour s'achever le **weekend des 5 et 6 juin 2021**
- Le championnat **R1** reprendra le **weekend des 12 et 13 septembre**
- Les championnats **R2 et R3** reprendront le **weekend des 26 et 27 septembre**
- Les championnats de **jeunes (de U20 à U14)** reprendront le **weekend des 19 et 20 septembre** (tour de Coupe Gambardella Crédit Agricole ce weekend-là pour les U18R2)

pour s'achever au plus tard le **weekend des 29 et 30 mai 2021** pour les championnats régionaux masculins seniors, U20, U15 et U14, et le **weekend des 5 et 6 juin 2021** pour les U18 et U16 (barrage accession CN19 le 12 ou 13 juin pour les U18 R1)

Rappel : les 3 premiers tours de la **Coupe de France** auront lieu les 6, 13 et 20 septembre. Les 3 premiers tours de la **Coupe Gambardella Crédit Agricole** se dérouleront quant à eux les 13 et 20 septembre et le 4 octobre.

**Attention** : si le nombre d'engagés en Coupe de France est trop important (au-delà de 760), un tour de cadrage pourrait être rajouté le weekend des 28 et 29 août.

Pour les **championnats régionaux féminins seniors**, ils débiteront le **weekend des 26 et 27 septembre** pour s'achever le **weekend des 15 et 16 mai 2021 (R1F)** et le **weekend des 29 et 30 mai (R2F)**.

**1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France féminine aura lieu le weekend des 19 et 20 septembre.**

Le calendrier détaillé de ces compétitions régionales :

seniors masculins,

seniors féminines,

jeunes masculins, et celui des championnats restant (U18 féminines et Futsal) seront adoptés lors du Conseil de Ligue du 10/7.

**Les coupes régionales** (seniors masculins, seniors féminines, et Futsal) reprendront là où elles se sont arrêtées en 19/20 (respectivement, 16èmes, 8èmes et quarts de finale) selon des modalités et un calendrier à préciser par la Commission des Coupes.

Par ailleurs, la **Coupe Interdistricts** initialement prévue pendant les vacances de la Toussaint prendra exceptionnellement une forme différente pour son édition 20/21 avec :

- détectations dans les districts jusqu'aux vacances de la Toussaint incluses,
- puis 3 phases académiques sur novembre et décembre
- et une finale regroupant les 3 premiers des phases académiques et l'équipe U15 du pôle espoirs garçons le **weekend du 19 et 20 décembre** à Tola Vologe.

Enfin, le Bureau Plénier rappelle que :

- **l'accueil en ligue** sur les sites de Lyon et de Cournon est désormais possible mais uniquement sur rendez-vous via [ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr);
- Les clubs peuvent d'ores et déjà solliciter l'aide du **Fonds National de Solidarité** à hauteur de 10€ par licencié en renseignant le questionnaire très simple qui se propose à eux dès leur première demande de licences.

BP/LAuRAFoot - juin 2020

*(\*) Informations données sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir.*



## Communiqué

### Conseil de Ligue de la LAuRAFoot du 10/07/2020

Lyon, le 10 juillet 2020

Réuni conformément à son calendrier le 10/07/2020, le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (LAuRAFoot) a entériné le **calendrier de ses compétitions 2020/2021 et la composition des différentes poules des championnats régionaux** (cf. Annexes). La composition des poules des championnats régionaux a été élaborée sous réserve de la confirmation du repêchage du club de l'A.S. St Priest en N2 et par voie de conséquence de celui du F.C. Aurillac Arpajon Cantal Auvergne en N3 (\*). Dans la mesure où certaines poules comportent 13 ou 14 équipes, elle a aussi tenu compte, autant que possible, de 2 critères pour la prochaine saison :

- des distances kilométriques afin de réduire au maximum les frais de déplacements liés aux matches dans un contexte financier difficile pour les clubs,
- des desiderata émis par un bon nombre de clubs d'évoluer dans telle ou telle zone géographique. Dans ce cas, le critère de la distance kilométrique n'a pas été retenu. Toutes les demandes n'ont malheureusement pas pu être satisfaites, même si beaucoup l'ont été.

En outre, du fait d'une récente décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux, le Conseil de Ligue a décidé de ramener sa **poule de R1 Futsal à 12 équipes** (voir évocation par ailleurs).

Le Conseil de Ligue a également confirmé la nécessité d'un **cadrage en Coupe de France** du fait d'un grand nombre d'inscrits, ce dont il se réjouit. Ce tour de cadrage aura lieu **le weekend des 29 et 30 août 2020, seule date disponible**.

Il a aussi décidé de la **création d'une Commission de Réforme et de Suivi des championnats régionaux** dont les missions engloberont toutes les catégories de championnats (masculins, féminins, seniors, jeunes, futsal), en vue de finaliser l'architecture des compétitions régionales après la saison un peu particulière que nous allons vivre en 2020/2021. Elle sera présidée par M. Arsène Meyer qui animait déjà la Commission de Suivi des championnats de Jeunes.

Le Conseil de Ligue a ensuite fait un premier point sur **le Fonds National de Solidarité** du Football et constate que, pour la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, **plus de 75% des clubs ont**

**déjà fait la démarche pour en bénéficier**, ce qui montre bien la pertinence du dispositif. Les sommes seront portées aux comptes club de la ligue et des Districts au fur et à mesure que la FFF débloquera les fonds.

Enfin, il a décidé de **différer d'une saison la mise en place des obligations supplémentaires d'encadrement pour les équipes régionales de jeunes** qui avaient été votées lors de l'Assemblée Générale du 30/11/19, afin de laisser aux clubs plus de temps pour se mettre en règle avec le niveau de formation exigé pour leurs éducateurs/entraîneurs.

**Un dernier Bureau Plénier de la Ligue reste programmé le 15/07 pour d'éventuels ultimes arbitrages et décisions.**

CL/LAuRAFoot/Juillet 2020

**(\*) informations données sous réserve des procédures en cours et d'éventuels contentieux à venir**

## ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LA LAuRAFoot AUX ASSEMBLEES FEDERALES

### CANDIDATURES A L'ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LES CLUBS A STATUT AMATEUR AUX ASSEMBLEES FEDERALES

---

Conformément aux articles 7 et 34.2 des Statuts de la FFF, et pour compléter la délégation actuelle, les postes suivants sont à pourvoir :

- Jusqu'à la fin du mandat en cours :
  - le Président de la Ligue régionale et son suppléant (membre du Bureau de la Ligue).
  - le Président du District de Lyon et du Rhône et son suppléant (membre du Bureau du District).
- Pour la saison 2020/2021 ou jusqu'à la fin du mandat en cours s'il intervient avant la fin de ladite saison :
  - 5 titulaires et 5 suppléants.

#### A CE TITRE, SONT CANDIDATS :

##### Pour le poste de Président de la Ligue Régionale :

Titulaire : M. Pascal PARENT

Suppléant : M. Daniel THINLOT

##### Pour le poste de Président du District de Lyon et du Rhône :

Titulaire : M. Arsène MEYER

Suppléante : Mme Mylène CHAUVOT

##### Pour les postes « libres » :

M. Dominique DRESCOT (titulaire) et M. Patrick BELISSANT (suppléant)

M. Pierre LONGERE (titulaire) et Mme Abtisse HARIZA (suppléante)

M. Roland GOURMAND (titulaire) et M. Christian MARCE (suppléant)

Mme Nicole CONSTANCIAS (titulaire) et M. Yves BEGON (suppléant)

M. Paul MICHALLET (titulaire) et M. Jean-Marc SALZA (suppléant)

## VOEU DE LA COMMISSION REGIONALE DE SUIVI DES COMPETITIONS

### Architecture des compétitions

Comme annoncé à l'issue du Conseil de Ligue du 6 juin 2020, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur l'architecture des compétitions régionales suivantes pour les saisons 2020/2021 et suivantes :

- R1 seniors masculins
- R3 seniors masculins
- U18 R2 masculins

Après consultation de la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats Régionaux, il est proposé à l'Assemblée Générale de choisir entre les options qui suivent. En fonction des options retenues, le nombre de montées et de descentes de chaque catégorie sera adapté (les simulations sont faites et pourront être communiquées si besoin lors de l'Assemblée Générale).

*Cf. annexe au communiqué du Conseil de Ligue du 6 juin 2020 aux pages 75 et 76 du présent document.*

Les options proposées :

<b>Championnat R1</b>	<b>Saison 2020/2021</b> (Existant)	<b>Saison 2021/2022</b>	<b>Saison 2022/2023</b>
Option 1	3 poules de 12	2 poules de 14	2 poules de 14
Option 2 *	3 poules de 12	3 poules de 12	Réexamen au 30/06/2022 pour les saisons suivantes : 2*14 ou 3*12
<b>Championnat R3</b>	<b>Saison 2020/2021</b> (Existant)	<b>Saison 2021/2022</b>	<b>Saison 2022/2023</b>
Option 1 *	10 poules de 12 et 1 poule de 13 (11 poules)	10 poules de 12	10 poules de 12
Option 2	10 poules de 12 et 1 poule de 13 (11 poules)	10 poules de 13	10 poules de 12
<b>Championnat U18 R2</b>	<b>Saison 2020/2021</b> (Existant)	<b>Saison 2021/2022</b> (Entériné CL du 6/06/2020)	<b>Saison 2022/2023</b>
Option 1 *	5 poules de 13	5 poules de 12	4 poules de 13 puis 4 poules de 12 en 2023/2024
Option 2	5 poules de 13	5 poules de 12	4 poules de 12

\* Options préconisées par la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats Régionaux

## Vœu de club

### ➤ GOAL FUTSAL CLUB :

Suppression des frais de mutation pour un joueur qui change de club (et de pratique) et de type de licence.

Explications :

Lorsqu'un joueur a une licence libre, qu'il souhaite changer de club pour prendre une licence futsal, il n'a désormais plus de cachet mutation mais les frais sont conservés ce qui n'est pas logique.

Si ce même joueur a une licence libre, qu'il souhaite changer de club pour prendre une licence futsal, il peut contourner la règle en demandant un renouvellement de sa licence libre dans son ancien club pour faire une double licence futsal.

Ce même joueur ne sera toujours pas mutation et aucun frais de changement de club ne sera engagé.

Il nous semble donc logique que ces frais de mutation résultants d'un ancien système de mutation modifié depuis par la FFF, soient ainsi supprimés.

**N.B. : Le vœu ci-dessus est donné à titre informatif. Il a bien été pris en compte mais sera traité lors de la prochaine Assemblée Générale du 30 janvier 2021 dans la mesure où il n'y a pas de caractère d'urgence (en cas de vote favorable, il ne sera applicable qu'à compter de la saison 2021/2022).**

## Questions diverses (au 08/10/2020)

### ➤ AS MISERIEUX TREVoux :

L'AS MISERIEUX-TREVoux souhaite connaître la situation des clubs en infraction au statut fédéral et au statut aggravé de l'arbitrage, en séparant les deux, pour voir les incidences sur les clubs de ligue de ce nouveau système mis en place lors de la saison 2018-2019.

### ➤ GOAL FUTSAL CLUB :

Où en sommes-nous dans la création d'un Championnat Futsal Séniors Féminines dans la LAuRAFoot ?

La création de celui-ci fait partie des priorités de la FFF.

**N.B. : Les questions diverses sont données à titre informatif. Elles ont bien été prises en compte mais seront traitées lors de la prochaine Assemblée Générale du 30 janvier 2021 dans la mesure où il n'y a pas de caractère d'urgence.**